



Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - 2011

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis



Le présent rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport a été présenté 25 juin 2012 au conseil communautaire de la CASA, sera ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.

SOMMAIRE

Partie 1 – Synthèse	4
La CASA en bref	5
Les faits marquants de l'année 2011	6
Mise en perspective	7
Les indicateurs techniques de collecte	8
Les indicateurs techniques de traitement	10
Les indicateurs financiers	11
Partie 2 – Présentation de la collectivité	12
Le territoire	13
La réseau EnviNet	15
Emploi et conditions de travail	19
Partie 3 – Prévention et communication	21
Animation et formation	22
La réduction des déchets	24
L'accès à l'information	25
Prévention et éco-responsabilité	25
Partie 4 – Indicateurs techniques	26
Organisation générale de la collecte	27
Les dispositifs de pré-collecte	27
Les indicateurs techniques	30
Caractéristiques du réseau de déchetteries	36
Organisation générale du traitement	38
Les modes de traitement	38
Les installations de traitement	39
Partie 5 – Indicateurs financiers	44
Présentation générale	45
Les marchés publics	46
Compte administratif	47
Comptabilité analytique	51
Partie 6 - Bilan et perspective	56
Collecte	57
Traitement	58
Lexique	59
Annexe	60

PARTIE 1

SYNTHESE



SYNTHESE

La CASA en bref

Compétence **collecte** des déchets ménagers et assimilés

16
communes

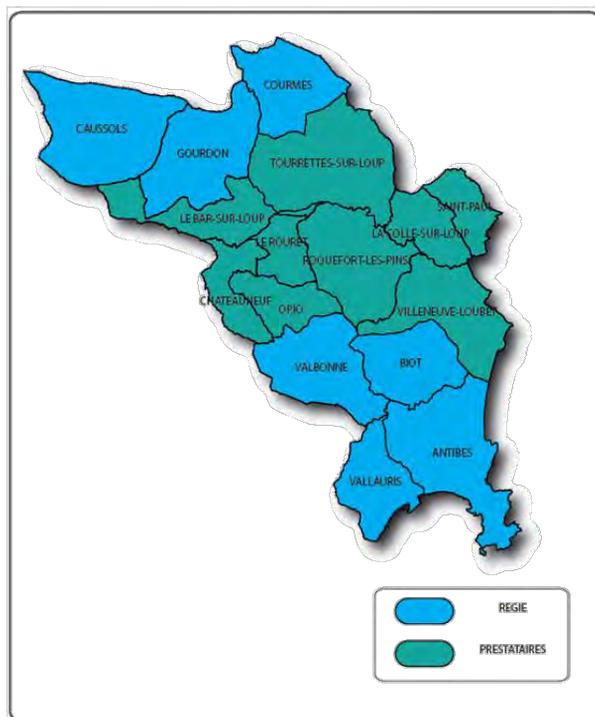
178 009
habitants

40,5 %
d'habitat
vertical

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de **4 déchetteries** qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles : encombrants, DEEE, végétaux, bois, gravats, ...



FAITS MARQUANTS

COLLECTE

› **Extension sur tout le territoire de la collecte en bi-flux depuis le 1^{er} janvier 2011 :**

Les emballages recyclables ainsi que les journaux, magazines et prospectus sont dorénavant déposés dans les bacs jaunes. Le mélange des deux flux est une simplification du geste de tri qui n'affecte en rien la valorisation de ces déchets. Ce changement ne modifie pas les jours de collecte dédiés à la collecte sélective.

› **Mise en place d'une gestion sélective des déchets des entreprises de la ZI de Villeneuve Loubet :**

Dans le cadre d'une meilleure valorisation des déchets, la collecte sélective a été mise en place dans la zone industrielle de Villeneuve Loubet depuis le 1^{er} janvier 2011.

› **Fin des travaux de la nouvelle déchetterie de La-Colle-sur-Loup :**

Cette déchetterie permet l'extension du réseau sur le territoire de la CASA et d'augmenter les proportions de collecte des déchets.

› **Modification de la collecte à Villeneuve Loubet :**

La fréquence de collecte des ordures ménagères sur la commune est modifiée et passe en C3. De plus, pour une meilleure gestion et une meilleure salubrité, une conteneurisation de la totalité de la commune a été effectuée.



TRAITEMENT

› **Recyclage des encombrants :**

Depuis le 1^{er} janvier 2011, les encombrants issus des déchetteries ne sont plus enfouis mais deviennent du Combustible Solide de Récupération (CSR) et tendent à remplacer le coke de pétrole dans les cimenteries.



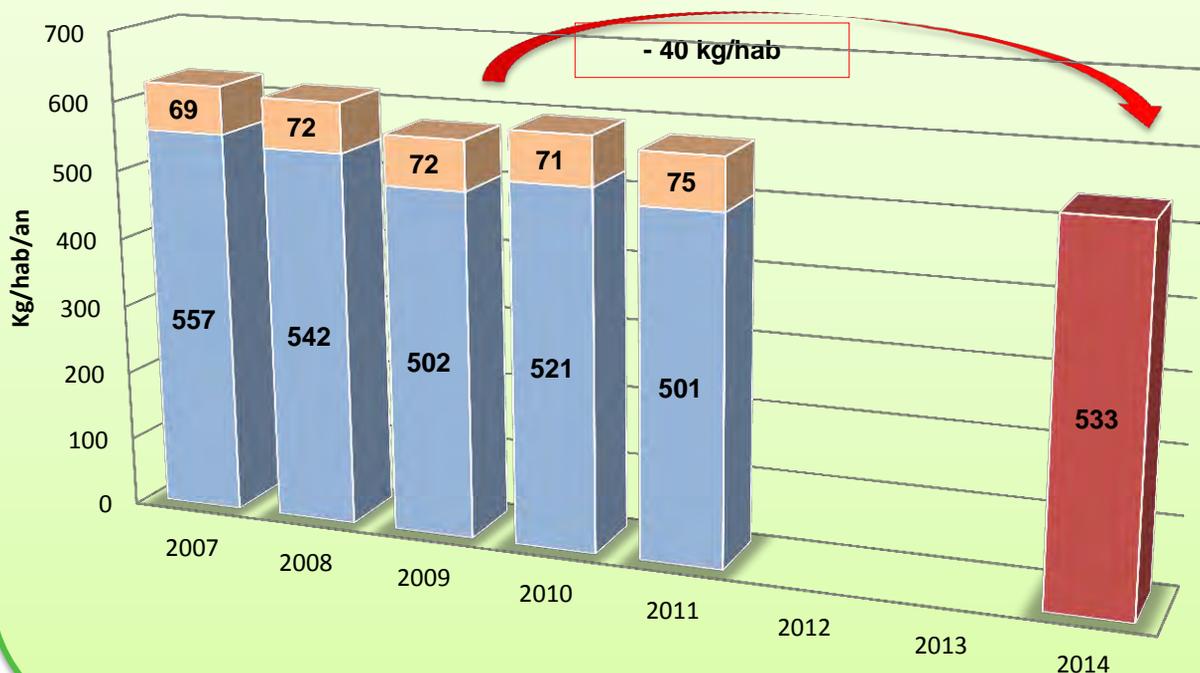
› **Installation de composteurs collectifs :**

En plus de la distribution de composteurs individuels par la CASA, le syndicat de traitement UNIVALOM met en place des composteurs collectifs. Les deux premiers sites de compostage collectifs destinés aux habitants du quartier de Garbejaire ont été inaugurés le jeudi 16 juin 2011. Depuis, plusieurs composteurs collectifs ont été mis en place afin d'opter pour une meilleure valorisation des déchets ménagers.

MISE EN PERSPECTIVE

OBJECTIF

Réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% par habitant entre 2009 et 2014

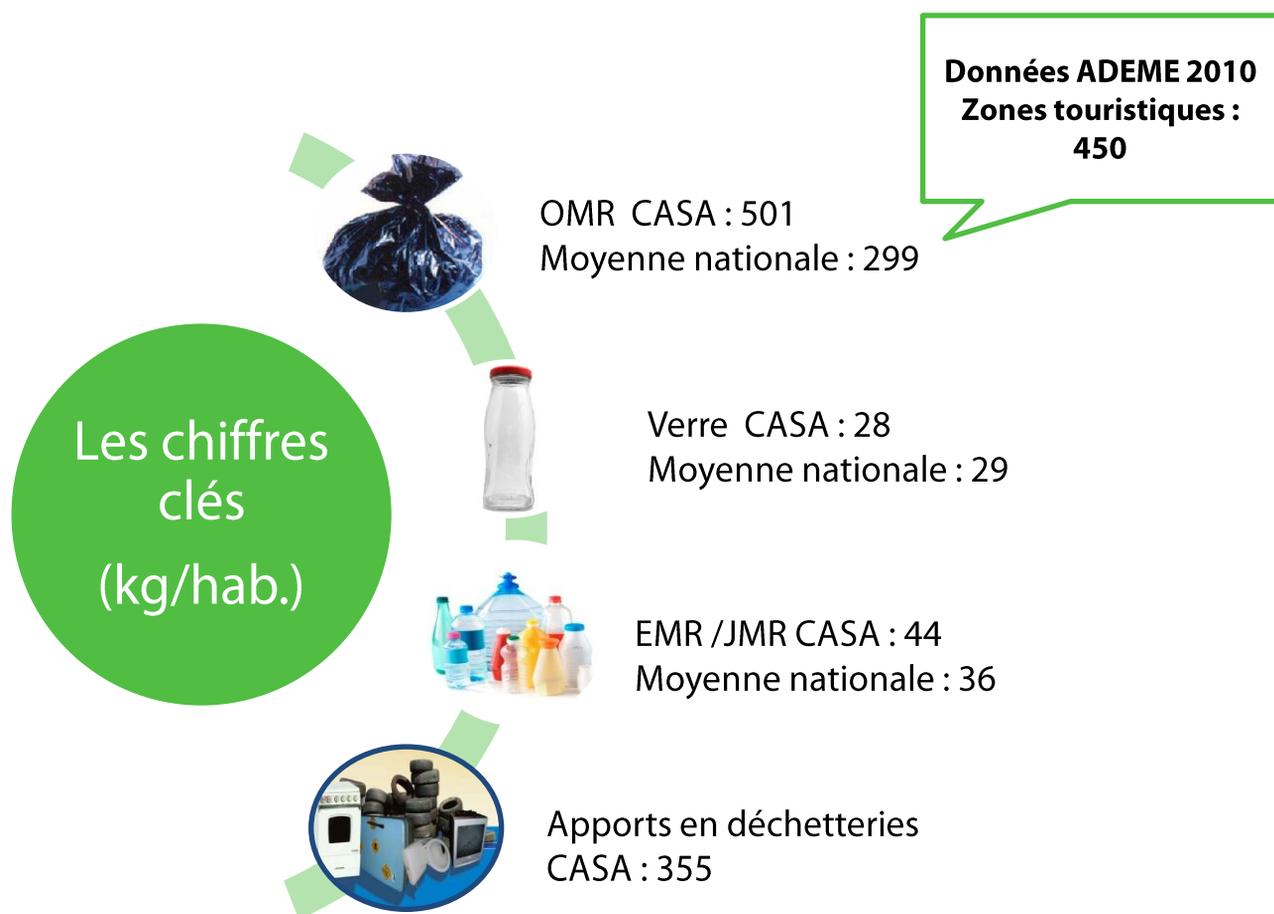


INDICATEURS TECHNIQUES COLLECTE

En 2011, le gisement des déchets ménagers et assimilés est constitué des tonnages issus de :

- La collecte des déchets ménagers : **89 182 t** soit **501 kg/hab.**
- La collecte sélective : **12 832 t** soit **72 kg/hab.**
- Les déchetteries : **63 278 t** soit **355 kg/hab.**

Le tonnage global collecté en 2011 connaît une augmentation de **3%** par rapport à l'année précédente.



4 déchetteries
1 déchetterie pour 44 502 habitants
Taux de valorisation : 62%

DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

- Ordures ménagères 89 182 t
- EMR/ JMIR 7806 t
- Verre 5026 t
- Déchets végétaux 20 255 t
- Encombrants 16 502 t
- DEEE 654 t
- Gravats 21 546 t
- Cartons 775 t
- Bois 5 013 t
- Ferrailles 2 293 t
- DDM 135 t
- Autres déchets issus des déchetteries 206 t

C O L L E C T E

TRAITEMENT SPECIFIQUE
135 t

COMPOSTAGE
20 255 t

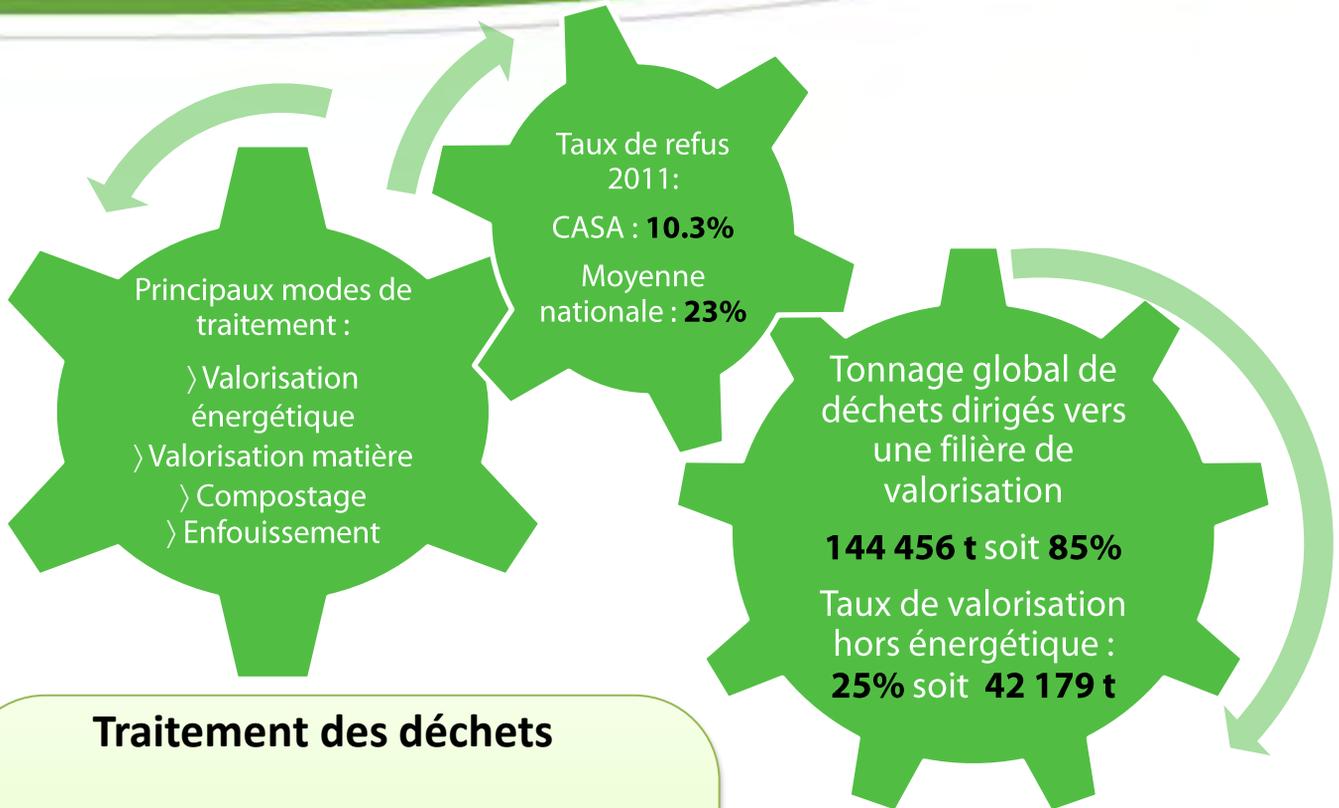
VALORISATION MATIERE - RECYCLAGE
21 767 t

VALORISATION ENERGETIQUE
102 276 t

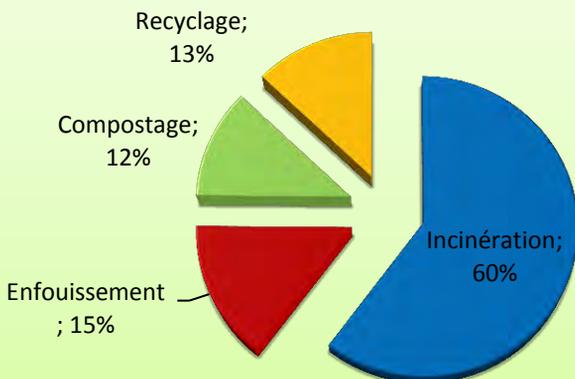
CENTRE DE STOCKAGE
25 160 t

T R A I T E M E N T

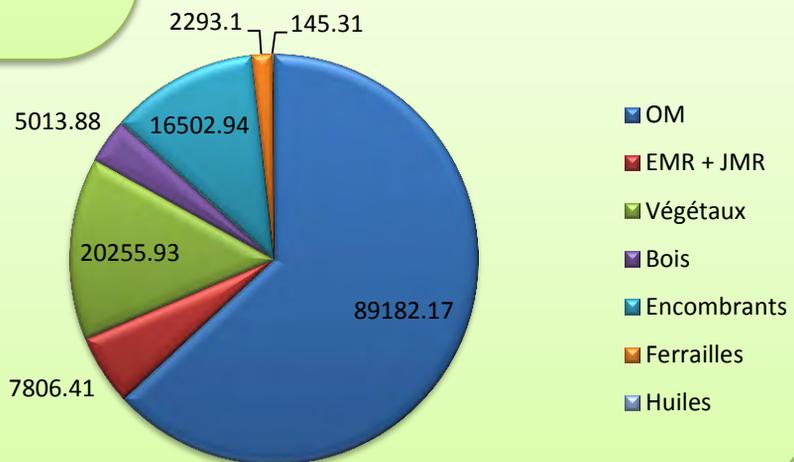
INDICATEURS TECHNIQUES TRAITEMENT



Traitement des déchets



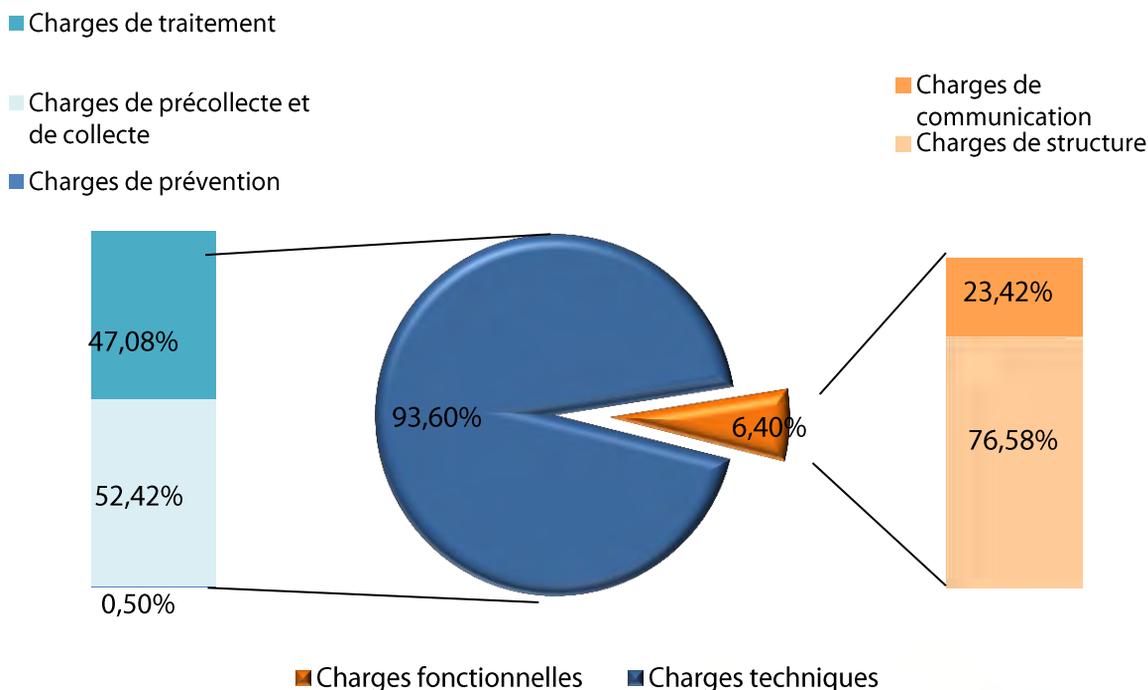
Tonnages traités en 2011



INDICATEURS FINANCIERS

	K€	€/Hab.
Coût aidé TTC de fonctionnement du service à la charge de la collectivité	34 196	192
Contributions des usagers : TEOM	32 809	184
Contribution des usagers : apports payants en déchetterie	1 387	7,8

Compte administratif 2011 :
Dépenses de fonctionnement : 36 353 363, 86€
Dépenses d'investissement : 4 933 982,27€

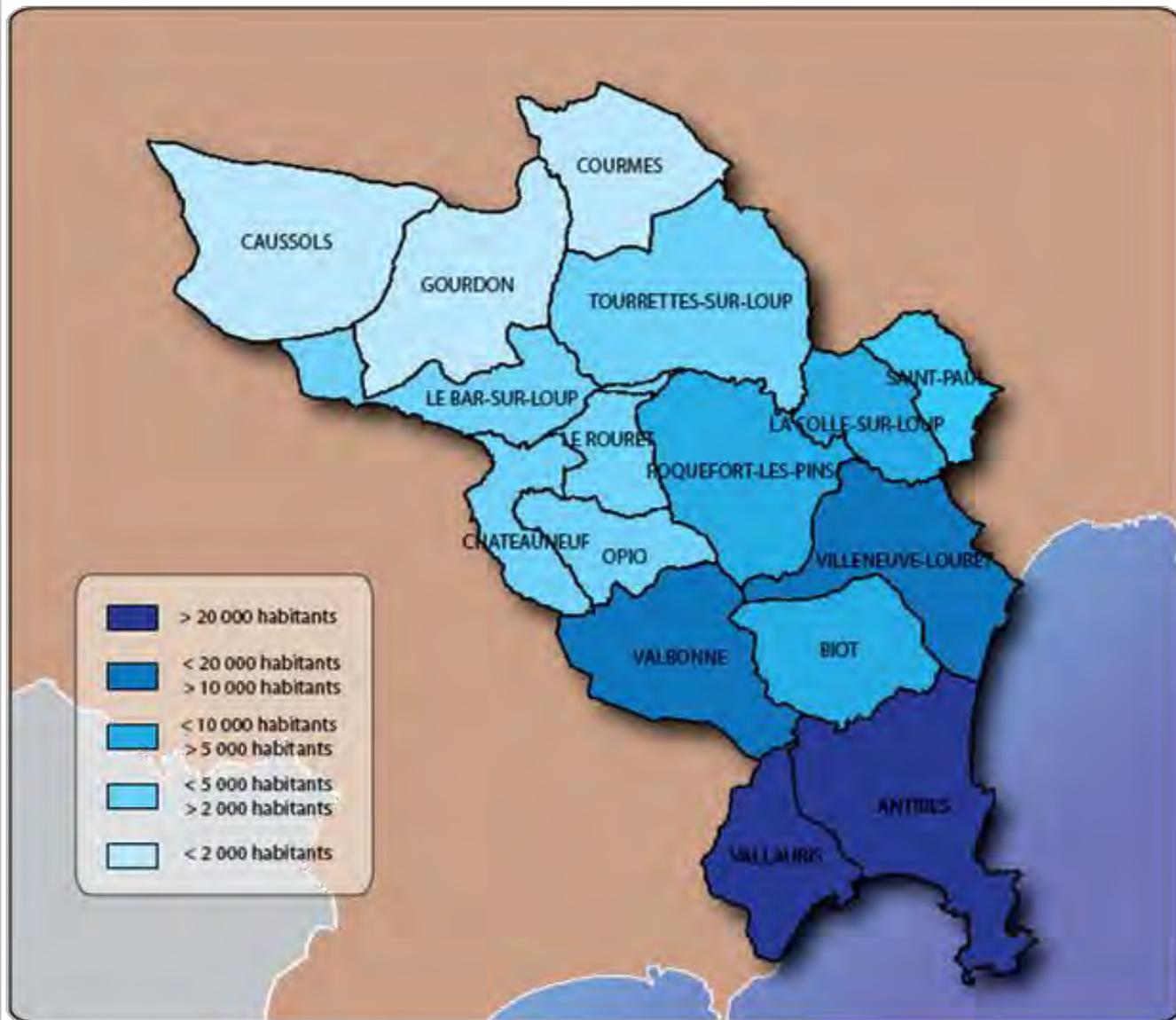


PARTIE 2

PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE



LES COLLECTIVITES ADHERENTES



ANTIBES	76 925	OPIO	2 212
LE BAR-SUR-LOUP	2 773	ROQUEFORT-LES-PINS	6 221
BIOT	9 012	LE ROURET	3 859
CHATEAUNEUF	3 201	SAINTE-PAUL DE VENCE	3 387
CAUSSOLS	221	TOURRETES-SUR-LOUP	4 342
LA COLLE-SUR-LOUP	7 555	VALBONNE	12 630
COURMES	95	VALLAURIS	30 809
GOURDON	445	VILLENEUVE-LOUBET	14 322

LE RESEAU ENVINET

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.



Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose également d'un centre technique accueillant les véhicules et d'un réseau de 4 déchetteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles.

Le réseau EnviNet est en charge de la gestion des déchets à travers plusieurs entités : la gestion de la régie, des prestataires, des déchetteries et de la comptabilité.

MOYENS HUMAINS

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ENVINET

SERVICES DE PROXIMITE
Direction Générale Adjointe
D. ROSSI, DGA

Assistante : C. MICHARD (72 10)

Réseau Envinet

Gestion des déchets
 (Service Prestataires)
O. BERARD
 (72 14)

Gestion des déchets
 (Service Régie)
P. AMPHOUX
 (72 25)
 Adjoint
 G. GIUSTO
 Parc Auto
 F. REBECCO

Gestion des déchets
 (Projets déchetteries)
L. VOGLIMACCI
 (72 14)

Gestion des déchets
 (Service Comptabilité)
V. BODILIS
 (72 20)

Réseau Envibus

J. RETI, Directrice
 (71 60)

Administratif et financier
 Vacant

Commercial et Développement
 Réseau
A. BIGORNE
 (71 73)

Gestion Réseau
M. DUREUIL
 (71 78)

Régie autonome de transports
 Responsable d'exploitation
S. BOUTRY

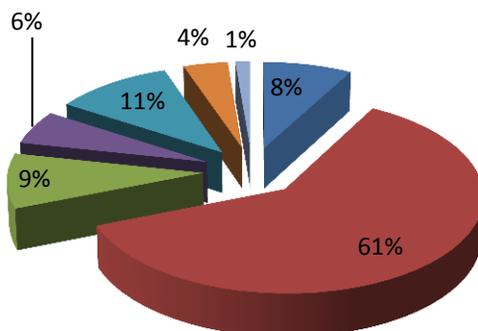
LES DIFFÉRENTS MÉTIERS AU SERVICE DE LA COLLECTE :

- > Les éboueurs, les conducteurs et leur encadrement direct pour collecter les déchets.
- > Les coordinateurs de collecte, pour organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- > Les ambassadeurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri. En 2011, ils étaient 12 à exercer cette fonction.

En 2011, 199 agents titulaires à temps plein, 3 stagiaires CNRACL et 24 agents contractuel à temps plein ont travaillé au sein de la direction EnviNet et étaient répartis de la façon suivante :

Répartition du personnel

- Agents administratifs
- Agents de collecte
- Agents encombrants
- Ambassadeurs de tri
- Agents de déchetterie
- Agents de maintenance
- Agents garage/mécanique



Effectif fixe total en 2011

226 agents

En 2010 : 233

En 2009 : 239

En 2008 : 224

En 2007 : 224

MOYENS HUMAINS

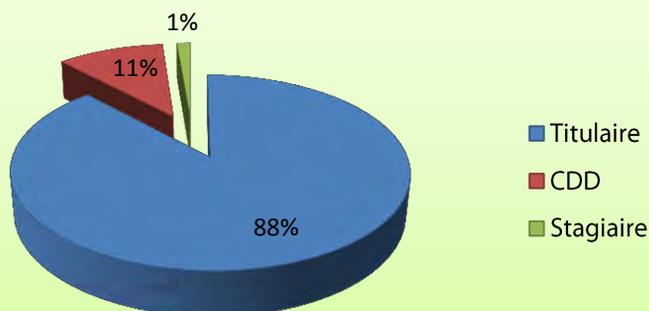


Dans l'optique d'une amélioration des conditions de travail et de stabilisation de l'emploi, 5 agents titulaires d'un Contrat d'Aide à l'Emploi en 2011 bénéficient aujourd'hui d'un Contrat à Durée Déterminée. De plus, la CASA, intégrant le volet social dans sa gestion, accueille chaque année en moyenne 30 personnes soumises aux Travaux d'Intérêt Général dans son service de collecte.

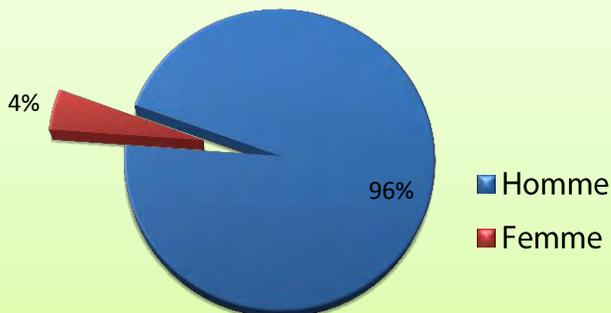
Part des emplois aidés

2011 : 0%
2010 : 2.14%
2009 : 1.90%

Répartition par type de contrat



Ratio Homme / Femme



La féminisation du métier est un enjeu national, la CASA évolue et possède 4% de femmes au sein de son service réparti dans les services administratif et de pré-collecte.

MOYENS MATERIELS

En 2011, la collecte des déchets est assurée au moyen de 97 véhicules tous conformes aux normes françaises et à la réglementation en matière de sécurité, d'hygiène et de bruit. Parmi ces véhicules :

- › 49 sont dédiés à la collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilés
- › 27 sont dédiés à la collecte des encombrants
- › Le reste est dédié aux déchetteries, à la collecte des huiles et des DASRI.



Afin de pouvoir exercer les activités de pré-collecte dans des conditions optimales, les ambassadeurs du tri ont à leur disposition 10 véhicules permettant la livraison des bacs, les sensibilisations et les animations.

Des véhicules moins polluants

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis s'engage dans la diminution de la pollution due à son parc de véhicules et notamment aux véhicules de collecte.

En effet, en 2011, le service de collecte a maintenu et maîtrisé sa consommation de carburant.

Plusieurs évènements le justifient :

- › Véhicules de collecte **-1.02%** : Achat de véhicules appropriés et écologiques, associé à des formations à l'éco-conduite.
- › Véhicules de pré-collecte **-24.85%** : Véhicules en utilisation restreinte en 2011.
- › Tractopelles **+32.30%** : Volume d'apport plus important en déchetterie (Vallauris)
- › Direction **+16.27%** : Présence sur le terrain plus importante, échanges accrus avec les collectivités PACA.
- › Ambassadeurs du tri **-2.67%** : Un véhicule de moins sur une partie de l'année justifie une réduction à ce poste.

EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Au cours de l'année 2011, de nombreuses actions de prévention ont été mises en œuvre au sein de la Direction EnviNet pour améliorer les conditions de travail des agents et limiter les risques d'accidents de service. Ceci passe naturellement par l'évaluation des risques.

Il s'agit de tenir à jour les informations concernant les tâches et activités des personnels, leurs conditions de réalisation et les risques associés pour mettre en œuvre de façon ciblée les mesures de prévention adéquates.

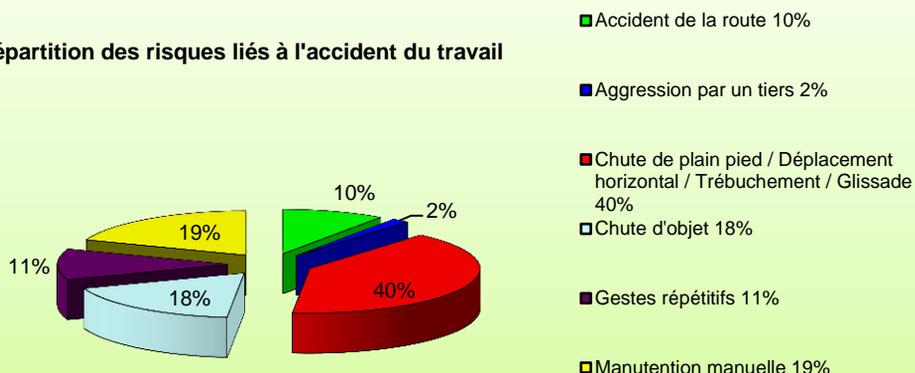
Chaque mesure est recensée dans un plan d'action mis à jour annuellement.

En 2011, plusieurs actions ont été clôturées afin de réduire les risques détectés comme :

- › la mise à disposition des téléphones portables et des talkies-walkies pour les travailleurs isolés (risque lié au travail isolé),
- › le remplacement des marches pieds ancienne génération (risque lié aux chutes de plain pied du ripeur),
- › la mise en place de cônes de sécurité pour véhicules immobilisés ainsi que le triangle et des panneaux type travaux (risque lié au départ d'un véhicule en circulation routière),
- › le port des EPI renforcé - lunette, masque - à disposition (risque lié à l'exposition des agents biologiques)
- › la rédaction d'un plan de circulation (risque lié à la circulation interne qui est dense dans le centre technique communautaire)

De plus, une implication de la ligne managériale dans les démarches de prévention est avérée et concerne par exemple le suivi des accidents de service, leur analyse et la mise en œuvre de mesures correctives.

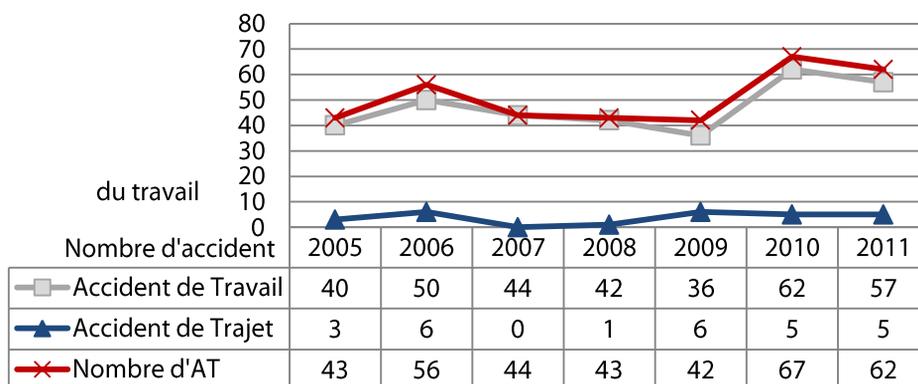
Répartition des risques liés à l'accident du travail



EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

En raison des activités liées au métier d'éboueur, les accidents de travail sont fréquents. Les statistiques présentées ci-contre prennent en compte le nombre de jours d'arrêt générés en 2011.

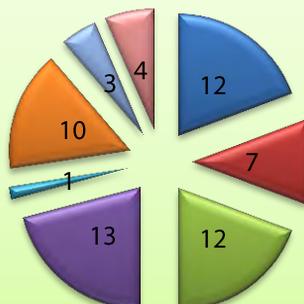
Analyse des accidents du travail Evolution



Le nombre d'accidents de travail, bien qu'élevé, a diminué entre 2010 et 2011. Cependant, la répartition des accidents nous montre que la majorité des lésions sont considérées comme légères. Le travail d'amélioration continue sera poursuivi et approfondi grâce au programme d'action avec pour but de prévenir ces accidents.

Répartition des accidents du travail par nature des lésions

- Contusion / Commotion
- Déchirures musculaires
- Douleurs lombaires
- Entorse
- Hématome
- Lésions multiples
- Plaie
- Troubles visuels



PARTIE 3

PREVENTION ET COMMUNICATION



PREVENTION ET COMMUNICATION

La relation directe à l'utilisateur est assurée d'une part par la dynamisation de l'animation (en milieu scolaire, à l'occasion de diverses opérations de sensibilisation et lors de formations spécifiques) et d'autre part par l'accès à l'information.

Les animations en milieu scolaire assurées par l'équipe des ambassadeurs du tri, ont pour objectif d'informer et de sensibiliser les élèves qui constituent un relais souvent efficace vers leur famille. Les ambassadeurs du tri apportent un soutien et un savoir à l'enseignant, dans le cadre de son projet de classe, ainsi que des outils ludiques et pédagogiques adaptés aux enfants.



La sensibilisation en porte-à-porte permet de délivrer l'information, expliquer les consignes de tri et répondre en direct aux usagers, sur toutes les questions concernant le tri, le recyclage, la réduction, et la gestion des déchets en général.

Les opérations de sensibilisation se déclinent par des animations sur site lors de manifestations diverses. Elles permettent d'aller à la rencontre du grand public, d'apporter l'information au plus près des habitants et d'échanger avec eux autour de la question du tri et de la réduction des déchets.

ANIMATION ET FORMATION

Animations scolaires

Pour l'année scolaire 2010/2011, 39 classes du territoire CASA ont été sensibilisées à l'environnement et à la gestion des déchets, soit 1100 enfants par le biais de plusieurs animations comme le compostage à l'école, l'éco-calculatrice ou encore les macros déchets avec le nettoyage des plages.

Des visites du centre de tri et de l'unité de valorisation énergétique sont aussi organisées.



Le compostage à l'école

Partenariat Eco folio

L'équipe animation a lancé cette année un projet pédagogique auprès des écoles du territoire autour du recyclage du papier, inspiré du kit pédagogique « Les aventures de Léo Folio » Les papiers expliqués aux enfants.

Dans ce cadre, 20 enseignants des écoles du territoire CASA se sont inscrits aux projets pour l'année scolaire 2011/2012.

Ce partenariat est aussi promu lors des manifestations environnementales existantes comme dans le cadre de la semaine de la réduction des déchets, où les enfants ont pu fabriquer du papier recyclé sur le stand, avec l'Association « Les petits débrouillards ».



Mise en place de corbeilles à papier dans toutes les salles de classe des écoles

Antiboises

Une opération pilote a permis de mettre en place le tri du papier dans toutes les salles de classe des écoles Antiboises : 300 corbeilles à papier ont ainsi pu être distribuées.



Sensibilisation des enfants en milieu extrascolaires

Lors des vacances scolaires, l'équipe d'animation est de plus en plus sollicitée afin d'intervenir au sein des centres de loisirs enfants et adolescents.

En 2011, ont été sensibilisés de manière ludique (poubelle magique, jeu du tri chronométré, réalisation de papier recyclé, jeux de sociétés, compostage et consommation...) les 8 centres de loisirs d'Antibes et celui de Valbonne. Les centres adolescents Antibes et Vallauris ont aussi pu être sensibilisés autour d'un quizz sur le développement durable (affiches de Yann-Arthus Bertrand).

Événementiel

Lors de diverses manifestations sportives, environnementales et lors d'éco-festivals, l'équipe d'animation est présente à travers des stands d'information, de sensibilisation et d'animation.

Etude et sensibilisation camping

- › 30 campings ont pu être sensibilisés, cet été au tri des déchets
- › 500 plaquettes des consignes de tri ont été distribuées
- › 50 bacs et 4 bornes livrés.



LA REDUCTION DES DECHETS

Le compostage à l'école : De la terre à l'assiette – Partenariat Périscolaire Antibes

Toutes les écoles d'Antibes sont désormais équipées d'un composteur.

Dans le cadre du partenariat avec le service Périscolaire de la Direction de l'Éducation de la Mairie d'Antibes, le personnel des cantines, les animateurs du périscolaire, les gardiens, les enfants et les enseignants qui le souhaitent ont été sensibilisés au compostage.

En novembre 2011, les écoles Paul Arène et Saint Maymes ont été sensibilisées. Les enfants et les agents d'animation apprennent ainsi :

- › Le cycle de la biodégradation
- › La fabrication du compost
- › Un geste éco-citoyen



Le compostage domestique

30% des déchets ménagers sont compostables ! Sur la base de ce constat, la CASA encourage et accompagne les projets de compostage individuel et collectif sur son territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2011, de nombreux projets de développement du compostage domestique ont été menés. Les projets s'articulent autour de plusieurs phases :

- › La sensibilisation et la formation des habitants à la pratique du compostage
- › La mise à disposition de documentation (fiches et guides du compostage),
- › La mise à disposition de composteurs à tarifs préférentiels.

L'ACCES A L'INFORMATION

De nombreux supports d'information ont été diffusés tout au long de l'année 2011 dont notamment :

- › Habillage des camions de collecte : covering des cabines et mise en place de cadres-clics sur les flancs des bennes,
- › Panneaux pour locaux à poubelle mis à disposition des habitants et des bailleurs,
- › Fiches pratiques sur le tri, la collecte du verre et les déchetteries diffusées par les ambassadeurs du tri et mises à disposition dans les lieux publics.

PREVENTION ET ECO-RESPONSABILITE

Des actions volontaristes sont menées par la collectivité afin de diminuer les refus, d'optimiser la collecte, le transport et le traitement des déchets.

En effet, la sensibilisation continue des habitants par les ambassadeurs du tri permet, par le biais de la communication de proximité, une meilleure compréhension des consignes de tri et une réduction des refus de collecte.

De plus, depuis le lancement de la distribution de composteurs individuels, ce sont plus de 7 000 composteurs qui ont été distribués aux foyers résidant en maison individuelle avec jardin.

En 1^{ère} estimation :

40 kg/hab. concerné/an (Source Ademe) × 7 000 composteurs × 2 hab./foyer = **560 T/an de biodéchets détournés.**

Après le bilan carbone réalisé en 2008, le service de collecte a dans l'optique de calculer son empreinte écologique en 2012. Ceci permettra d'avoir une connaissance à jour des postes de consommation les plus élevés et de mettre en place des leviers d'optimisation. Ceci s'inscrira dans le projet de réorganisation de la régie qui permettra une meilleure organisation des circuits de collecte, une meilleure optimisation pour un cout maîtrisé et un impact environnemental réduit.

PARTIE 4

INDICATEURS TECHNIQUES



ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE

LE DISPOSITIF DE PRECOLLECTE

Les Points d'Apport Volontaire (PAV)

Au 31 décembre 2011, le dispositif des PAV communautaires était de 771 PAV soit 1 PAV pour 230 habitants réparti comme suit :

AV	Mode d'exploitation	Mode de dépôt	Densité	Nombre de colonnes
Verre	Prestataire	Apport volontaire	1 colonne pour 521 habitants	340
EMR + JMR	Prestataire	Apport volontaire	1 colonne pour 411 habitants	431

Le parc de conteneurs

La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants les bacs de collecte sélective. Le parc de conteneurs (bacs collectifs et individuels) est estimé à 22500 bacs d'une capacité allant de 120 litres à 750 litres.

Dans un souci de meilleure organisation et d'amélioration de la valorisation des déchets, en 2011, les collectes des emballages ménagers et des journaux/papier/magazine ont été fusionnées créant ainsi une collecte en bi-flux.

Le principe consiste à collecter au porte à porte les flux EMR et Papier-Journaux ensembles. Le verre est toujours collecté via des colonnes d'apports volontaires ou du porte à porte dans certaines communes.

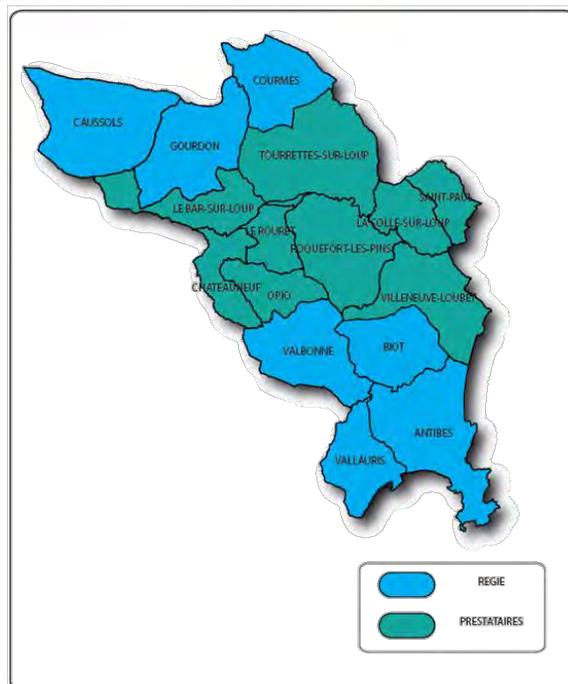
ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE

LES SERVICES

La collecte des déchets ménagers est exploitée tant par la régie que par le biais de marchés de prestation de services. Sur l'ensemble des communes membres, 7 sont collectées en régie selon la répartition géographique représentée ci-contre :

Les services s'organisent selon plusieurs critères :

- > Le flux
- > La situation géographique
- > Les spécificités des quartiers



C'est ainsi que la CASA dispose de zones desservies en porte à porte et d'autres en apport volontaire : ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

PAP	Mode d'exploitation	Fréquence	Contenant	% population desservie
OMR	Régie et prestation	C2 à C21	Bac ou sac	100%
Verre	Prestation	C 0,5	Bac vert	10%
EMR/JRM	Régie et prestation	C1	Bac et sac jaune	100%
Végétaux	Prestation	C1 durant une période déterminée	Bac, fagot ou sac	24%
Encombrants	Régie et prestation	Sur RDV	En vrac	100%

Le tableau ci-dessous récapitule les différents services proposés sur le territoire de la CASA. Les caractéristiques des opérations de collecte assurées par l'EPCI étant adaptées à chaque ville.

Communes	Collecte en porte-à-porte						Collecte en PAV		
	OM	CS	Verre	Encombrants	Végétaux	CS	CS	Verre	
Antibes	REGIE	REGIE		REGIE					
Biot	REGIE	REGIE		REGIE					
Caussols	REGIE	REGIE		REGIE					
Châteauneuf	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Courmes	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE					
Gourdon	REGIE	REGIE		REGIE					
La Colle-sur-Loup	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA	VEOLIA					
Le Bar-sur-Loup	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Le Rouret	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Opio	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Roquefort-les-Pins	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Saint-Paul de Vence	DERICHEBOURG	DERICHEBOURG	DERICHEBOURG	REGIE					
Tourrettes-sur-Loup	VEOLIA	VEOLIA		REGIE					
Valbonne	REGIE	REGIE		REGIE					
Vallauris	REGIE	REGIE		REGIE					
Villeneuve-Loubet	SITA SUD	SITA SUD		SITA SUD					
Villeneuve-Loubet ZI	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					



REGIE



SITA SUD



VEOLIA



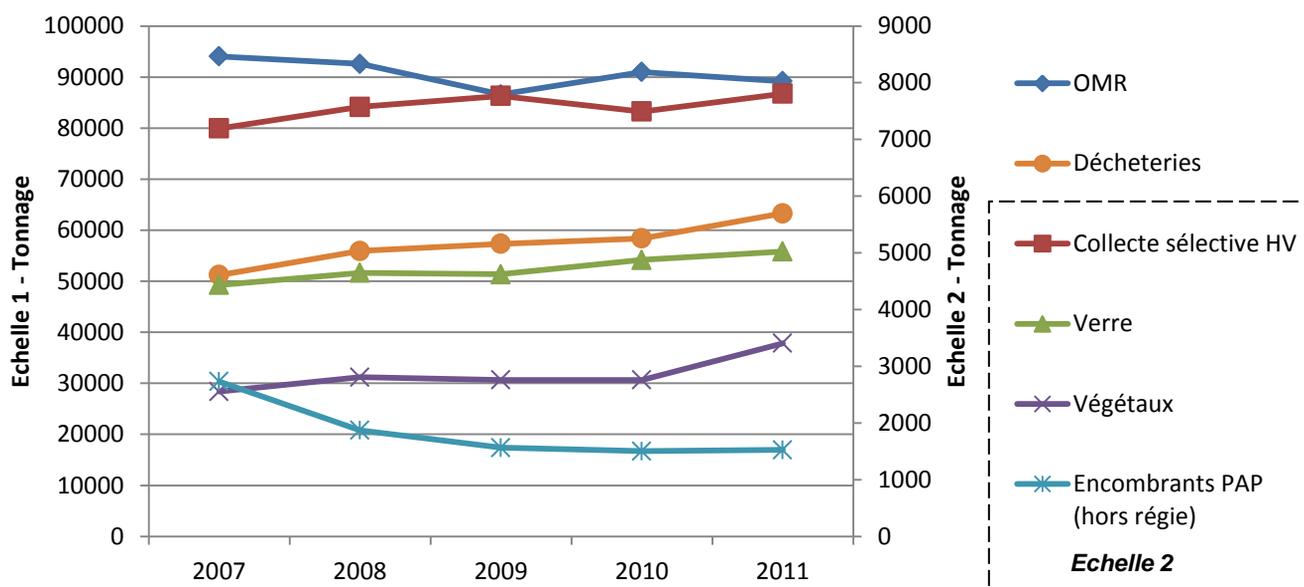
DERICHEBOURG

INDICATEURS TECHNIQUES

EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTES

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers. En 2011, le résultat des collectes des déchets ménagers et assimilés est le suivant :

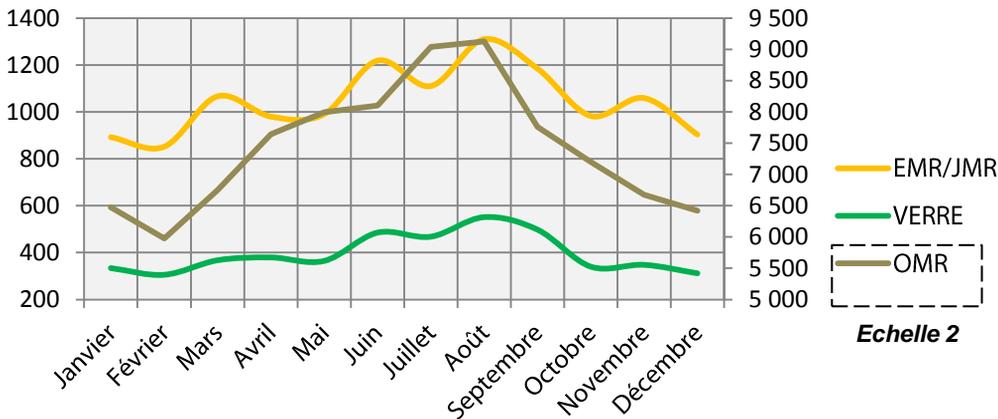
Tonnages de déchets collectés	Tonnages 2011	KG/hab.	Données départementales 2011	Données nationales 2011
OMR	89 182	501	468	299
EMR/JRM	7 806	44	29	36
Verre	5 026	28	20	29
Apports en déchetteries	63 278	355	/	/



Depuis 2010 et plus encore en 2011, une hausse globale de la collecte sélective est avérée. En effet, les tonnages des déchetteries, de la collecte sélective et des végétaux ont augmentés. Tandis que le tonnage des encombrants en porte à porte et le verre ne bénéficient pas de forte évolution. Quant aux ordures ménagères, celles-ci sont en baisse. La baisse des tonnages d'ordures ménagères et la hausse des tonnages de collectes sélectives sont corrélées.

TONNAGES COLLECTES ET VARIATIONS SAISONNIERES

Evolutions saisonnières (en tonnes)



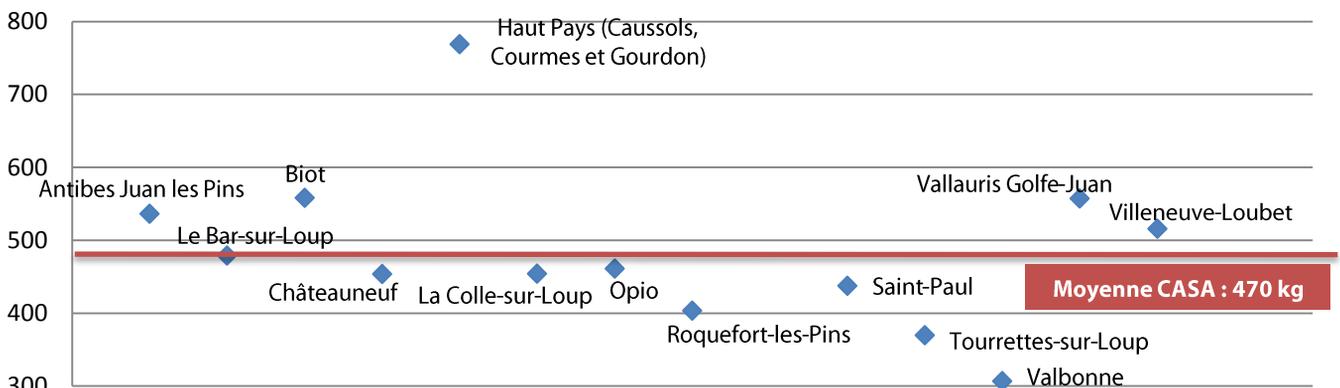
L'analyse des tonnages mensuels confirme que la production de déchets augmente lors des périodes de vacances scolaires et plus particulièrement en été.

Concernant les emballages et journaux, plusieurs pics sont apparents durant les mois de mars, juin, août et novembre. Le tonnage de verre augmente entre juin et septembre. Quant aux ordures ménagères résiduelles, le tonnage augmente continuellement jusqu'au pic de juillet et août.

TONNAGES COLLECTES ET RATIOS PAR COMMUNE

En 2011, nous pouvons observer que 6 communes ont un ratio plus élevé d'ordures ménagères que la moyenne CASA.

Ratio Kg/hab.



En effet, ces communes possédant un fort taux d'habitat secondaire et touristique, cela impacte significativement sur les ratios. Pour exemple, la commune de Gourdon, intégrée dans le Haut Pays, totalise 1 million de visiteurs par an pour 445 habitants.

INDICATEURS TECHNIQUES

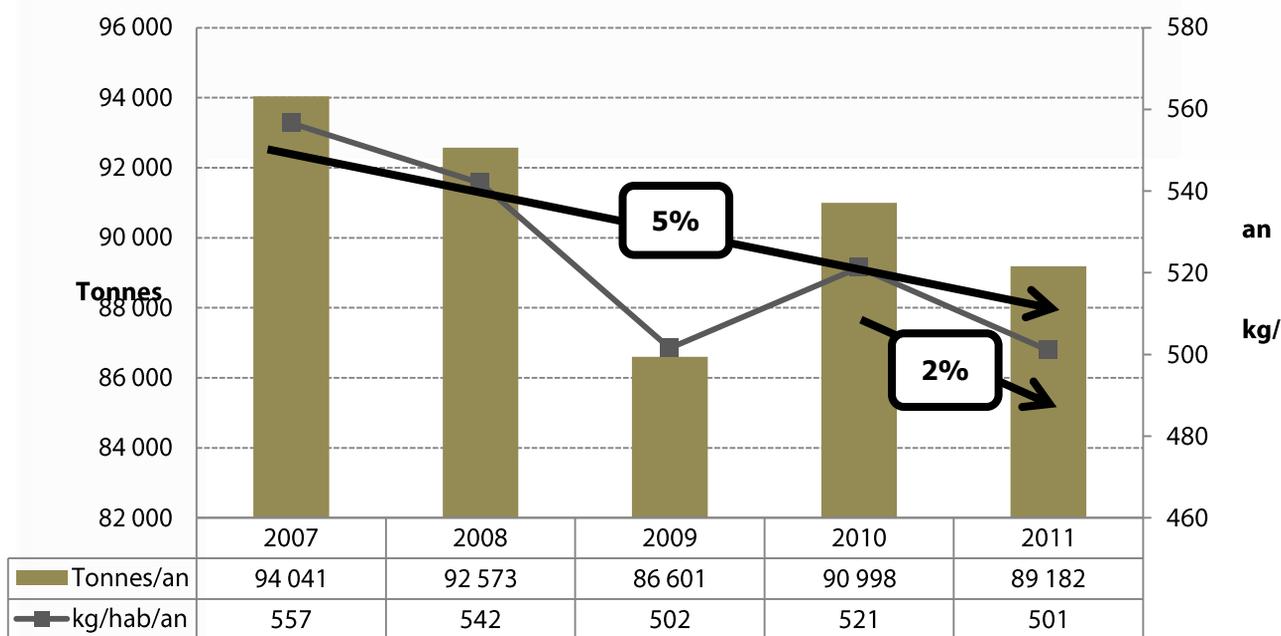
Communes	Population	OMR	
		TONNAGE	RATIO
Antibes Juan les Pins	76925	41234	536
Le Bar-sur-Loup	2773	1327	478
Châteauneuf	3201	1452	454
Tourrettes-sur-Loup	4342	1603	369
Biot	9012	5025	558
Haut Pays (Caussols, Courmes et Gourdon)	761	585	768
La Colle-sur-Loup	7555	3427	454
Opio	2212	1019	461
Roquefort-les-Pins	6221	2507	403
Le Rouret	3859	1115	289
Saint-Paul	3387	1481	437
Valbonne	12630	3870	306
Vallauris Golfe-Juan	30809	17153	557
Villeneuve-Loubet	14322	7384	516

OMR

Définition des OMR

Il s'agit de la part des ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives.

OMR



Sur le flux des OMR, le graphique précédant donne les résultats des 5 dernières années sur tout le territoire de la CASA. On constate une baisse globale du tonnage de **5%** depuis 2007.

Comparativement à 2010, une diminution de **2%** est constatée en 2011. Cette baisse peut être interprétée par le report des journaux magazines dans leur bac de collecte suite à la simplification du geste de tri.

Le ratio 2011 est de **501kg/habitant**.

Cependant, des efforts dans ce domaine sont encore à faire afin de répondre aux objectifs nationaux.

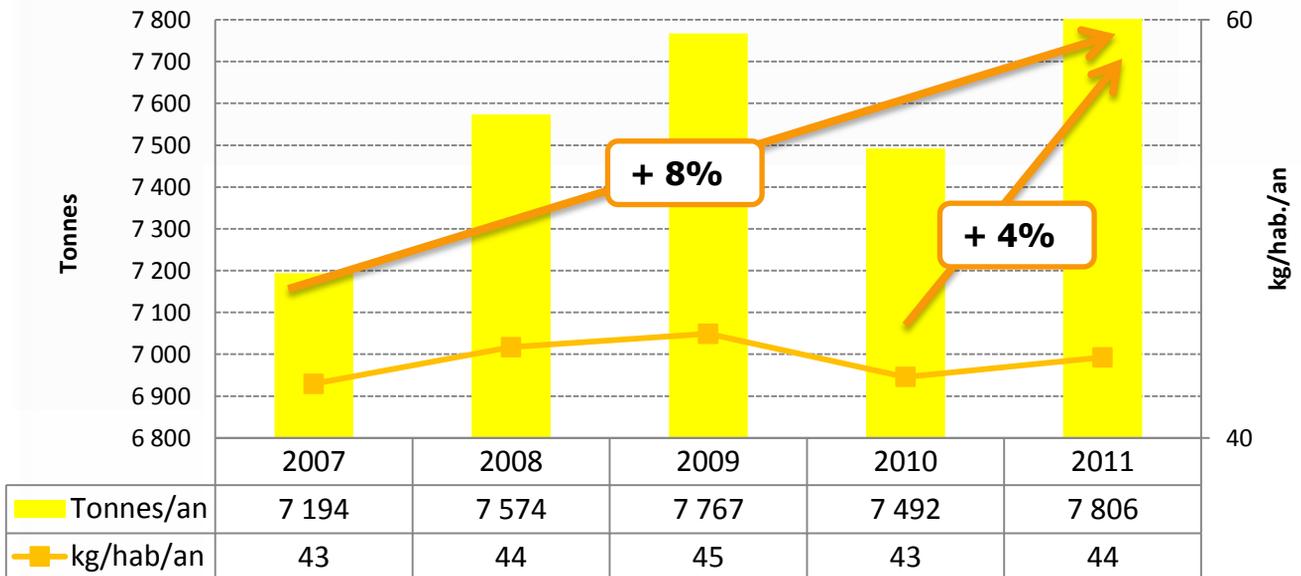
Définition de la collecte sélective

Il s'agit de la part de tous les emballages ménagers (carton, acier, aluminium, plastiques) , de tous les papiers, journaux et magazines ainsi que le verre.

La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les bouteilles plastiques ou les emballages en acier et aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets : la sensibilisation, la collecte des cartons sur le parc de Sophia, le passage en biflux.

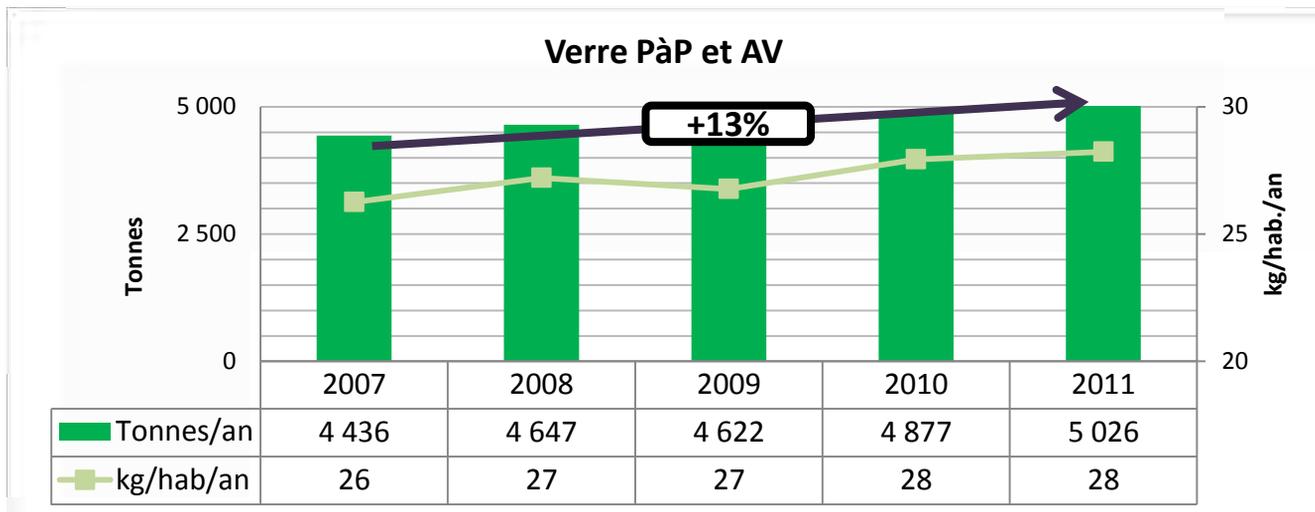
CShV



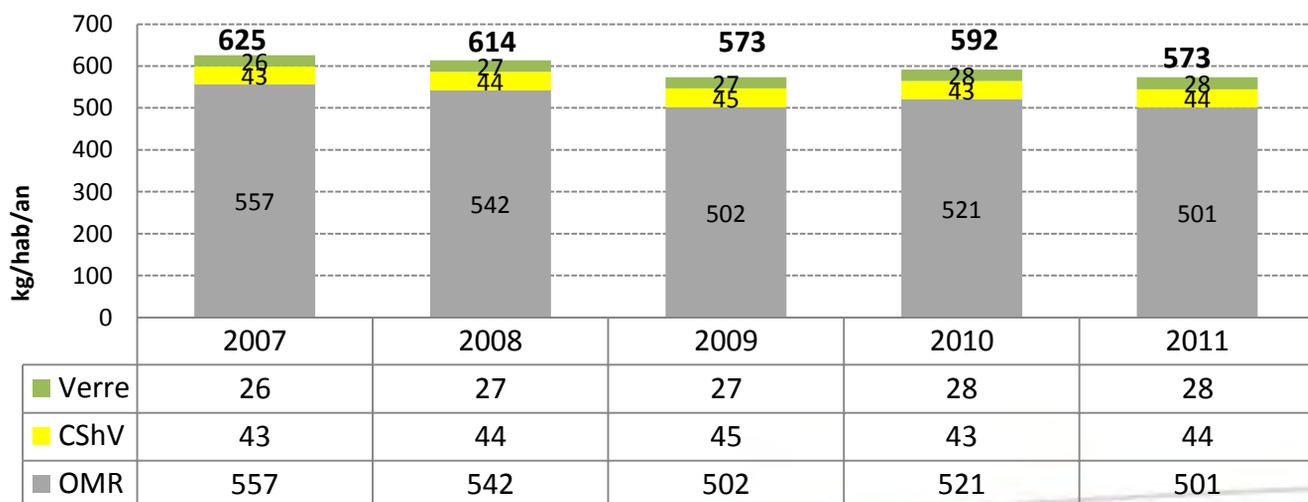
En 2011, on constate une hausse de **8%** depuis 2007 et de **4%** depuis 2010. Cette augmentation est due au passage en biflux ce qui augmente, non seulement le tonnage mais aussi le ratio qui est de **44 kg/habitant** pour l'année 2011.

INDICATEURS TECHNIQUES

Concernant la collecte du verre, on constate une augmentation des tonnages tout mode de dépôt confondu. Ainsi, depuis 2007, une évolution de **13%** est visible. Chaque année le tonnage de verre augmente et prouve que les efforts en termes de sensibilisation des habitants.



Au total, la collecte des déchets ménagers et assimilés est en baisse : de **592 kg/habitant** en 2010, la production annuelle de déchets par habitant est passée à **573 kg** en 2011. Nous pouvons attribuer cette baisse aux multiples sensibilisations et informations du public par le personnel de la CASA, et par la participation croissante des usagers dans le tri des déchets. Ces chiffres doivent être regardés à la lumière des tonnages collectés en déchetteries. En effet, entre 2010 et 2011, une augmentation significative est relevée.



RESEAU DE DECHETERIES

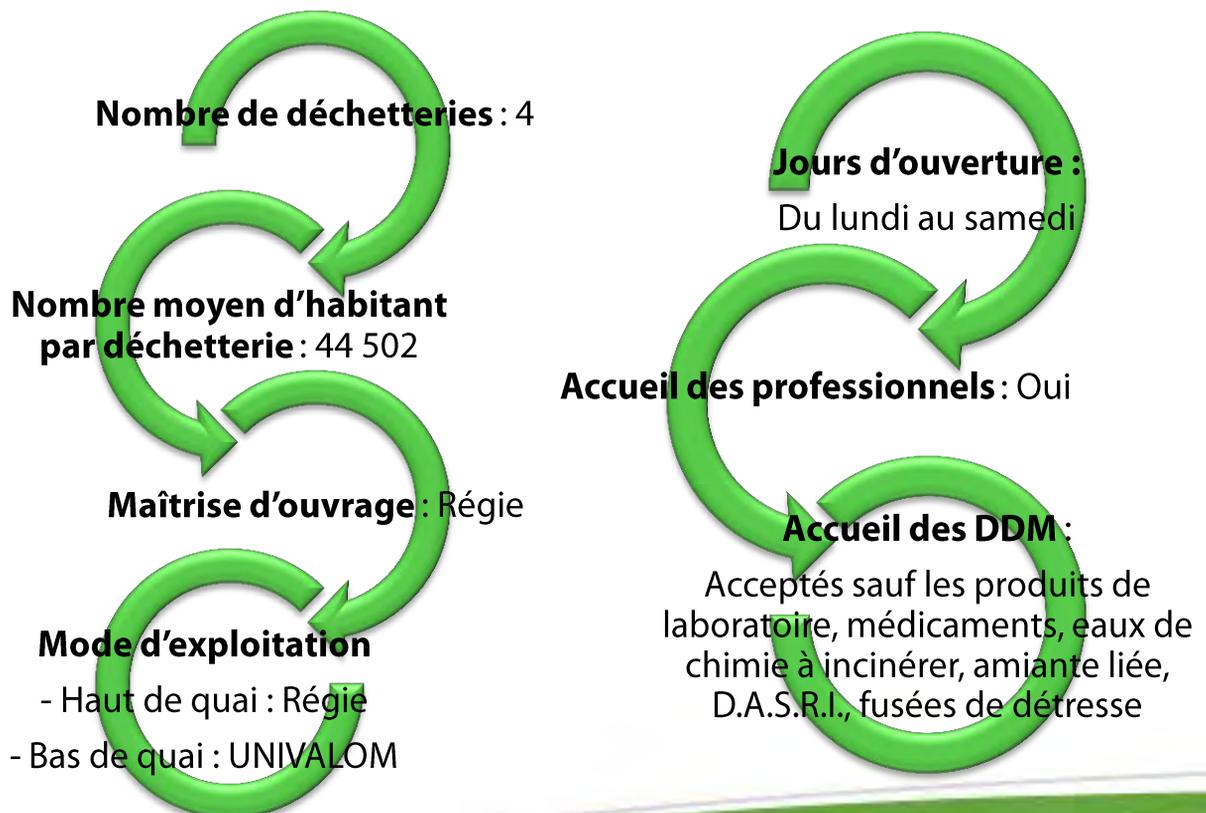
Qu'est-ce qu'une déchetterie ?

Il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

La collecte des déchets encombrants concerne des déchets ménagers volumineux tels que sommiers, matelas, mobilier... qui en raison de leurs dimensions ou de leur poids ne peuvent être éliminés par la collecte traditionnelle en porte-à-porte.

Les déchetteries fixes sont des installations prévues pour l'élimination de ce type de déchets. Cependant, en complément, la CASA assure une collecte spécifique dont l'organisation et les moyens mis en œuvre varient en fonction du type d'habitat desservi.

Les déchetteries du territoire de la CASA sont au nombre de 4 et sont accessibles à tous les habitants des communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération.

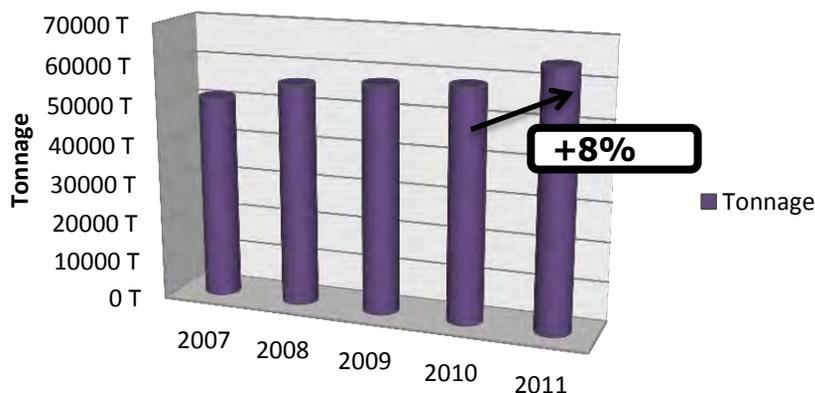


RESEAU DE DECHETERIES

EVOLUTION ET TONNAGES

	2007	2008	2009	2010	2011
Encombrants	14 421.21 T	14 983.07 T	13 415.38 T	14 382.8 T	16 502 T
Déchets Verts	13 376.8 T	14 413.97 T	16 306.36 T	16 775.2 T	16 851 T
Bois	3 840.68 T	3 989.4 T	4 317.94 T	4 899.48 T	5 013 T
Carton	79.9 T	87.56 T	79.3 T	95.46 T	76 T
Pneus	33.65 T	42.36 T	41.2 T	52.12 T	61 T
Gravats propres	13 386.93 T	14 384.95 T	13 493.43 T	1 1242.7 T	12 111 T
Gravats sales	3 711.4 T	5 042.01 T	5 977.55 T	7 688.71 T	9 436T
Ferrailles	2 340.95 T	2 086.5 T	2 764.97 T	2 195.65 T	2 293 T
DDM	0 T	0 T	0 T	0 T	135 T
Huiles	4.93 T	100.19 T	129.01 T	127.78 T	146 T
Piles	0 T	0 T	0 T	0 T	0 T
Batteries	0 T	17.161 T	14.35 T	0 T	0 T
DEEE	0 T	775.833 T	784.98 T	916.635 T	654 T
Total	51 196.45 T	55 923.004 T	57 324.47 T	58 376.568 T	63 278 T

Tonnages déchetteries



ORGANISATION GENERALE DU TRAITEMENT

Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer.

EN 2011, LA
CASA C'EST
123 KG
RECYCLÉS
PAR
HABITANT

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement va être diminué. En effet, les encombrants enfouis deviennent dès à présent du combustible solide de récupération (CSR). Après être broyés, ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustible.

Les principaux modes de traitement des déchets utilisés par le syndicat UNIVALOM sont au nombre de 4 et sont répartis comme suit :

Au niveau des 4 déchetteries principales (Antibes, La Colle-sur-Loup, Valbonne et

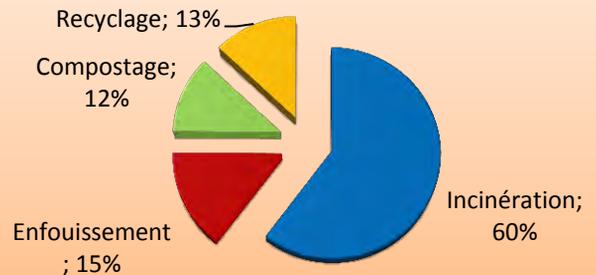
Vallauris), 2 bennes gravats distinctes sont installées pour pouvoir séparer dès la collecte les « gravats propres » des « gravats sales ».

Les gravats propres sont concassés et revendus en tant que granulats. Ainsi, ce sont plus de **12 100 T** en 2011 qui ont été valorisés. En 2011, la CASA a conclu un marché afin de valoriser en CSR l'ensemble des flux encombrants des déchetteries. Ainsi, ce sont près de **12 800 T** d'encombrants en 2011 valorisés en CSR.

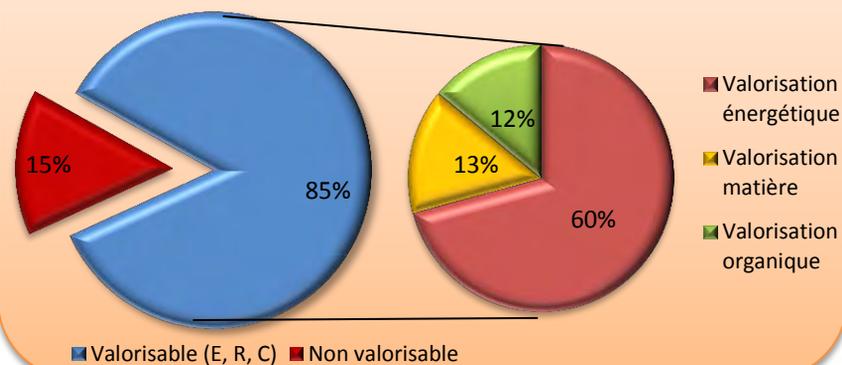
Au total, en 2011, **85%** des déchets traités ont été valorisés que cela soit :

- > Par la production d'énergie : la valorisation énergétique (E)
- > Par le recyclage : la valorisation matière (R)
- > Par le compostage : la valorisation organique (C)

Traitement des déchets



Taux de valorisation



INSTALLATIONS DE TRAITEMENT



INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Mise en service en 1970, UNIVALOM s'est toujours efforcé de rendre performant cet outil et de le faire évoluer pour répondre aux réglementations en vigueur voire de les devancer .



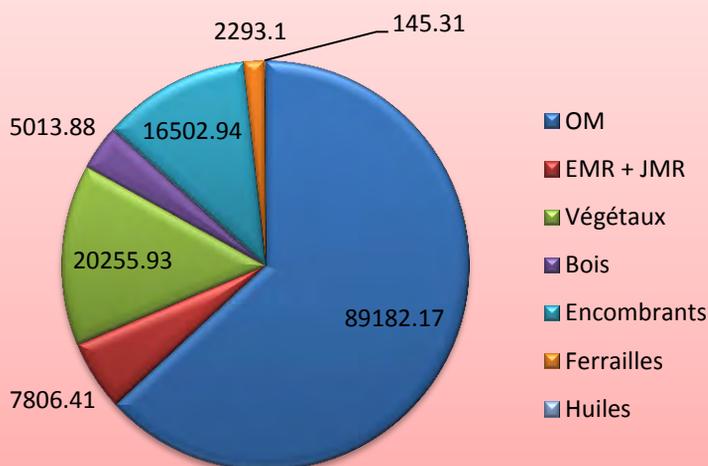
C'est ainsi que l'usine a fait l'objet de travaux de mise en conformité en 1997, et a fait l'objet de travaux complémentaire en 2003.

L'exploitant de cette usine est, depuis 2006, la société VEOLIA dans le cadre d'un contrat de partenariat public – privé pour une durée de 20 ans.

Qu'est-ce que la valorisation énergétique ?

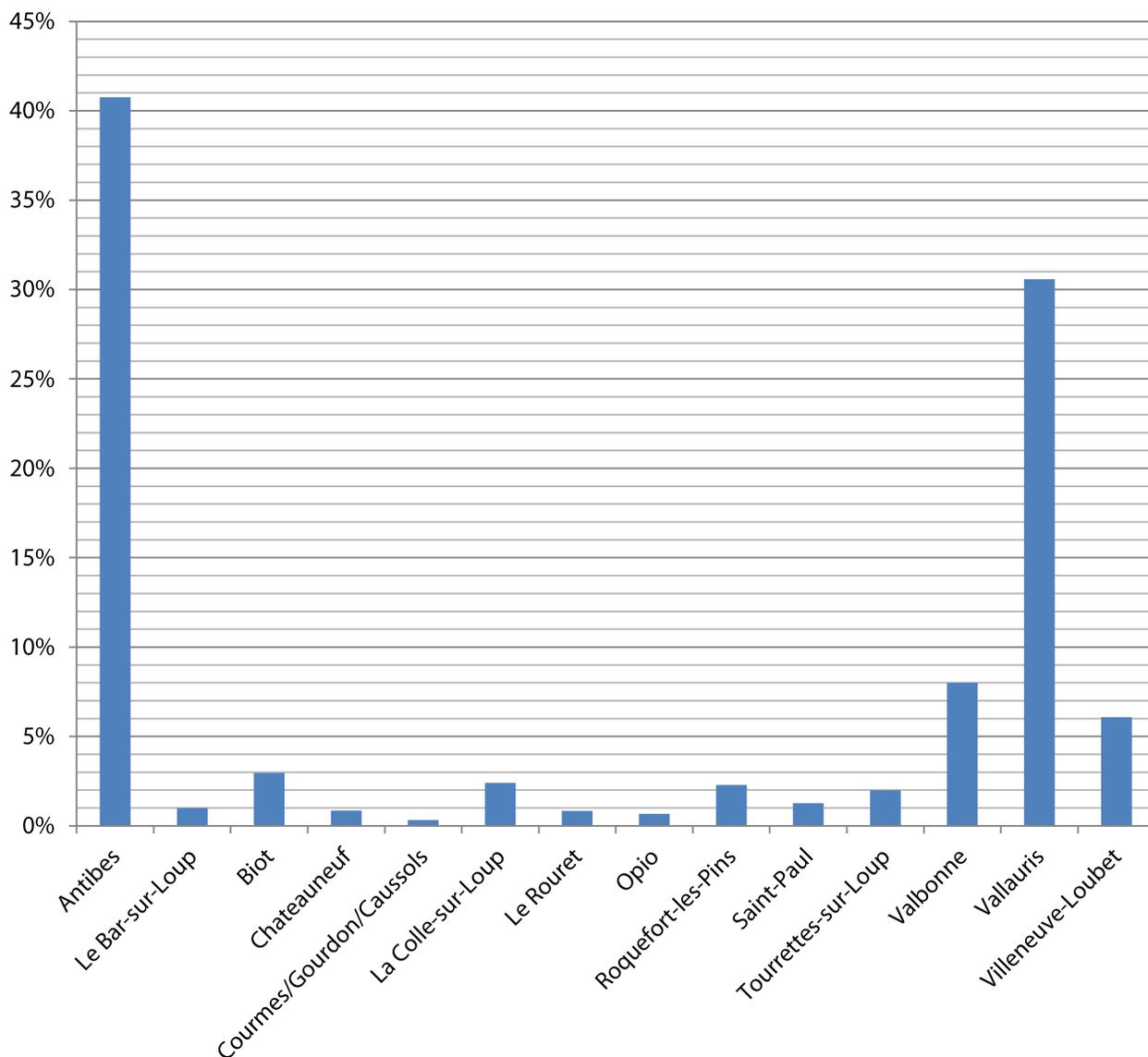
La valorisation énergétique consiste à utiliser les calories contenues dans les déchets, en les brûlant et en récupérant l'énergie ainsi produite pour, par exemple, chauffer des immeubles ou produire de l'électricité

Tonnages traités en 2011



INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Part des tonnages traités par commune
Année 2011



INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

LE CENTRE DE TRI

Avec une capacité d'accueil de 28 000 tonnes annuelles, le centre de tri du SIVADES est le point de convergence des collectes sélectives des seize communes membres, de l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et de la Principauté de Monaco.

Il est la phase intermédiaire entre la collecte et le recyclage. Une fois déposés sur la dalle de l'équipement, les déchets sont triés par catégorie (plastique, acier, papier, carton, aluminium, ...), conditionnés puis stockés, avant d'être transférés vers des filières de valorisation (papeteries, aciéries, ...).

Tonnages d'EMJR expédiés aux filières de recyclage	Tonnages 2011	Kg/hab.
Aluminium	200	1.12
Acier	19	0.11
Carton industriel	634	3.56
Briques alimentaire	55	0.31
EMR	840	4.72
Revues – journaux – magazines	3055	17.16
Flaconnage plastique (PEHD)	161	0.90
Bouteilles incolores (PET clair)	150	0.84
Bouteilles colorées (PET couleur)	249	1.40

Qu'est-ce que la valorisation matière ?

La valorisation matière est l'utilisation de tout ou partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau.

Les déchets concernés par cette valorisation, parmi les déchets collectés sur la CASA sont notamment :

- Les emballages et papiers de la collecte sélective
- Certains déchets collectés en déchetteries :
 - Batteries, piles
 - Bois
 - Carton, papier
 - Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E)
 - Ferrailles
 - Une partie des encombrants

Taux de refus 2011

CASA : **10.3 %**

Moyenne nationale :

23%

INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

LES REPRENEURS

La valorisation des déchets nécessite des savoir-faire spécifiques adaptés à la nature des déchets collectés. C'est pourquoi UNIVALOM et la CASA travaillent avec des entreprises spécialisées.

REPRENEUR	MATERIAUX	TONNAGE	Evolution depuis 2010	LOCALISATION
Arcelor mittal	Acier	200.411	4%	La plaine saint denis (93)
Regeal Affimet	Aluminium	13.622	-50%	Compiègne (60)
Revipac	ELA	49.127	-26%	Paris (75)
Emin Leydier	EMR	1440.527	22%	Laveyron (26)
Valorplast	Plastique	559.473	-6%	Puteaux (92)
OI Manufacturing	Verre	5026	7%	Villeurbanne (69)

LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE

La plateforme de compostage est située dans la ZI de Carros, et est exploitée par VEOLIA. Le compost issu du traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leurs sols. Les neuf Ecolabels européens obtenus par Veolia Propreté certifient la qualité et la traçabilité de ces composts.

Qu'est-ce que la valorisation organique ?

La valorisation organique consiste en un mode de traitement des déchets organiques ou fermentescibles 18 par compostage ou méthanisation.

La CASA a recours au compostage : C'est la transformation en présence d'eau et d'oxygène des déchets organiques par des microorganismes en un produit comparable à l'humus, utile en agriculture et en jardinage : le compost.

En 2011, **31 466,62 tonnes de végétaux on été collectées** sur l'aire d'UNIVALOM, et ont été valorisées comme suit :

- > 10 879 t en compost,
- > 705 t en amendement
- > 8 106 t en paillage (espaces verts, réhabilitation de site)
- > 2 759 t en combustible,
- > 1018 t en refus

PARTIE 5

INDICATEURS FINANCIERS



La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour 70% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- › **La collecte des Ordures Ménagères** sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols et de Gourdon.
- › **La collecte sélective** sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols et de Gourdon.
- › **La collecte des encombrants** sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, de Vallauris Golfe-Juan, de Valbonne, de Biot, de Courmes, de Caussols, de Gourdon, de Tourrettes-sur-Loup et de Saint-Paul.
- › **La résorption des dépôts sauvages d'encombrants** sur tout le territoire de la CASA.
- › **L'accueil et le gardiennage des déchetteries.**



En 2011, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée pour 30% des tonnages par des prestataires privés. Pour la réalisation de la collecte, la Direction Environnement-Déchets dispose de 11 marchés publics fin 2011.

Le traitement des tonnages collectés et l'évacuation des caissons de déchetteries vers les filières de traitement sont gérés par UNIVALOM.



LES MARCHES PUBLICS

Le service est réalisé par des prestataires pour :

- › La collecte des OMR (26% de la population)
- › La collecte sélective en porte à porte (26% de la population)
- › La collecte sélective en PAV (100 % de la population)
- › La collecte des papiers en PAP (11% de la population)
- › La collecte du verre en PAP (11% de la population)
- › La collecte des encombrants en PAP (22% de la population)
- › La collecte des végétaux en PAP (24% de la population)

Détail du marché	Prestataire	Échéance	Coût Hors Taxes
Bornes d'apport volontaire du territoire de la CASA	VEOLIA	31/12/2012	395 344.96 €
Déchets ménagers et assimilés sur le territoire de Châteauneuf	VEOLIA	31/12/2012	256 778.73 €
Déchets ménagers et assimilés sur Tourrettes-sur-Loup - Lot 1: OM	VEOLIA	31/12/2012	293 879.20 €
Déchets ménagers et assimilés La Colle-sur-Loup	VEOLIA	31/12/2012	663 485.38 €
Déchets ménagers et assimilés Opio - Le Rouret - Roquefort-Les-Pins	VEOLIA	31/12/2012	1 106 893.34 €
Déchets ménagers Villeneuve-Loubet	SITA	31/12/2012	1 080 733.99 €
Déchets de la zone d'activités de Villeneuve-Loubet	VEOLIA	31/12/2012	100 962.72 €
Emballages ménagers recyclables Bar sur Loup, Châteauneuf, Tourrettes-sur-Loup	VEOLIA	31/12/2012	149 591.86 €
Déchets ménagers et assimilés Bar sur Loup	VEOLIA	31/12/2012	242 697.18 €
Collecte complémentaire déchets ménagers et assimilés sur territoire CASA	VEOLIA	25/04/2012	511 024.40 €
Déchets ménagers et assimilés Saint-Paul	DERICHEBOURG	31/12/2011	373 877.91 €

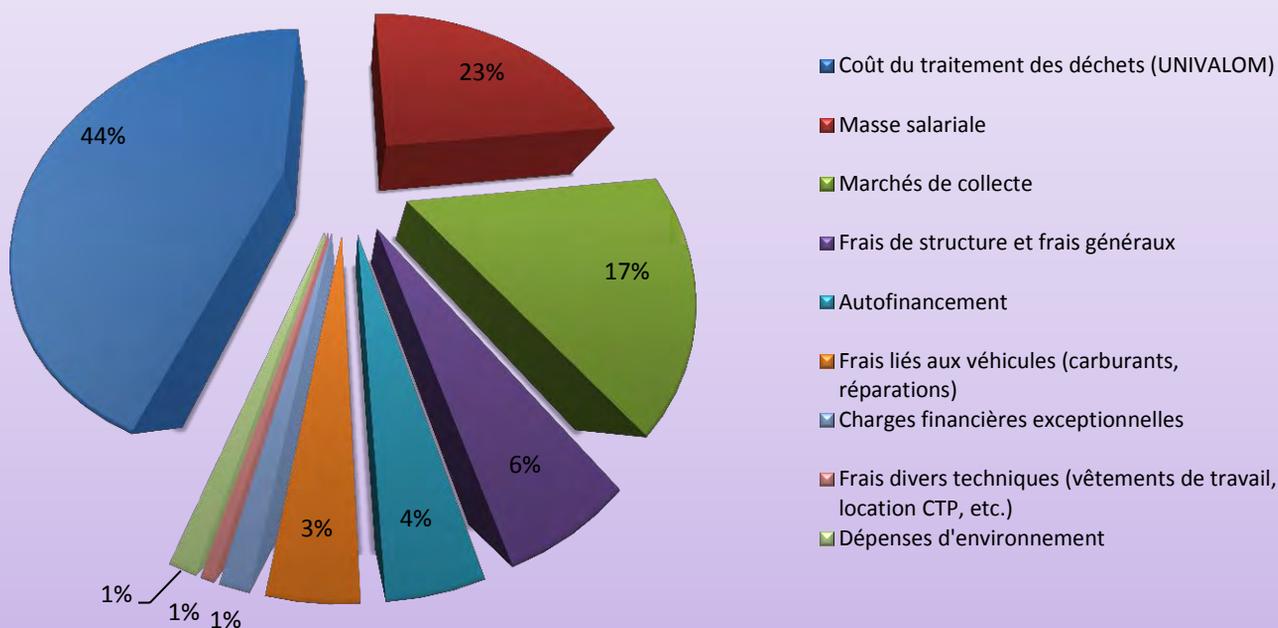
COMPTE ADMINISTRATIF: DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2011, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 36 353 K€. Ces derniers sont répartis entre :

- > **La collecte et traitement des déchets** pour un montant de 35 947K€ - détaillé dans le tableau ci-contre.
- > **L'environnement** pour un montant de 405 K€

16 115 K€	Coût du traitement des déchets (UNIVALOM)
8 487 K€	Masse salariale
6 056 K€	Marchés de collecte
1 379K€	Autofinancement des investissements
2 012K€	Frais de structure et frais généraux
1 278K€	Frais liés aux véhicules (carburants, réparations)
193K€	Frais divers techniques (vêtements de travail, location CTP, etc.)
427K€	Charges financières exceptionnelles

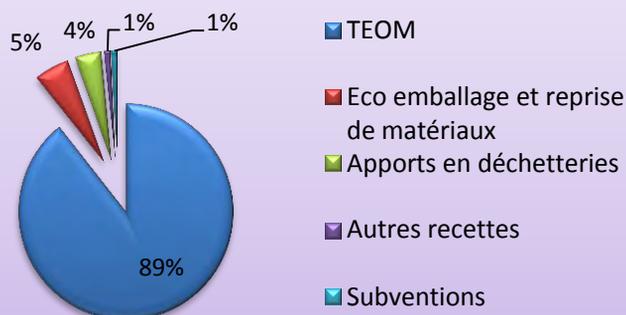
Répartition des dépenses de fonctionnement en 2011



COMPTE ADMINISTRATIF : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2011, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 36 721 K€. Ces derniers sont répartis comme suit :

Répartition des recettes de fonctionnement en 2011



32 809 K€	TEOM
1 912 K€	Eco-emballage et reprise de matériaux
1 431 K€	Apports en déchetteries
318 K€	Autres recettes
251 K€	Subventions

QU'EST CE QUE LA TEOM ?

Le financement de la politique déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

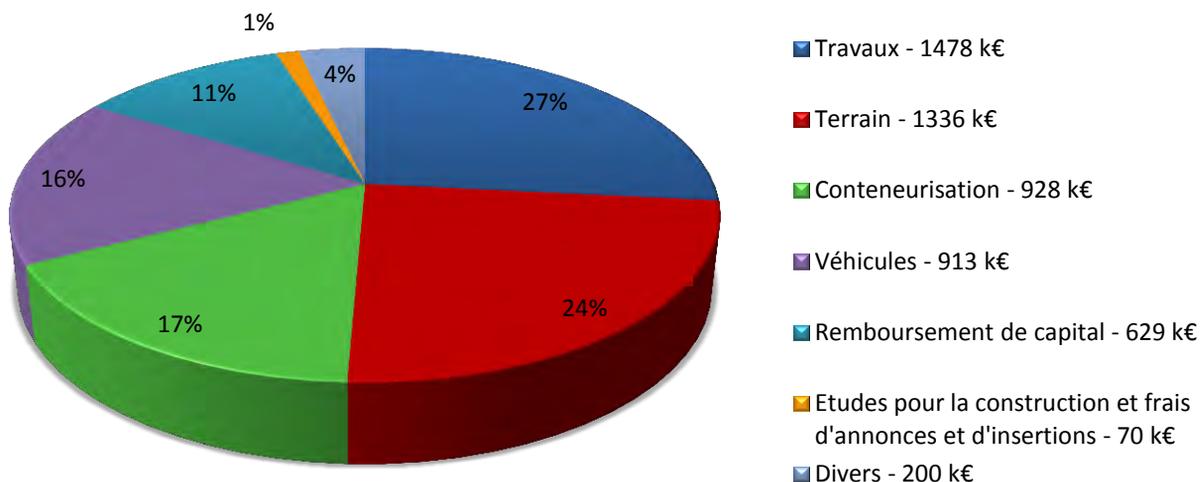
Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM s'élève désormais à 9,90 %, l'un des plus faibles du département des Alpes Maritimes

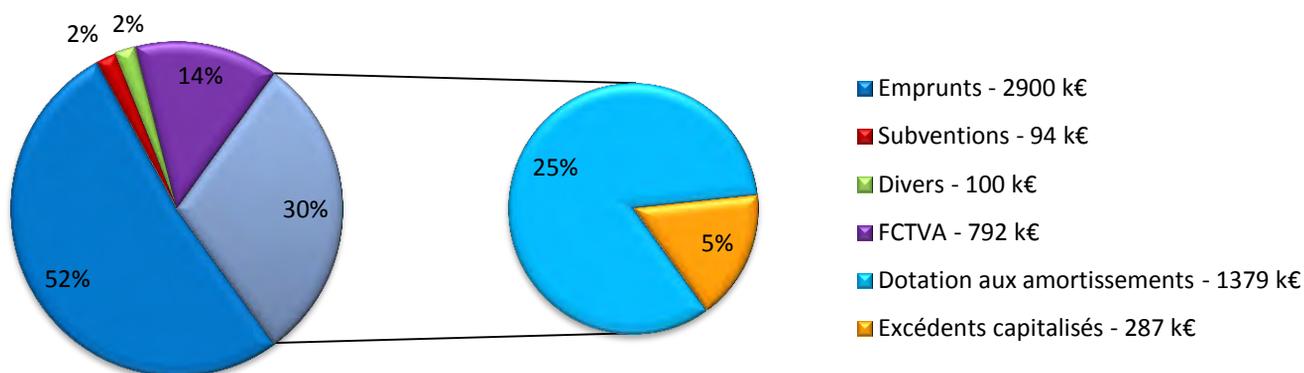
COMPTE ADMINISTRATIF : DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses d'investissement en 2011



Les dépenses d'investissement sont donc élevées concernant notamment les travaux et les terrains. Ceci s'explique par la construction de la nouvelle déchetterie de La Colle-sur-Loup.

Répartition des recettes d'investissement en 2011



L'essentiel des recettes d'investissements sur l'année 2011 concerne la dotation aux amortissements.

COMPTE ADMINISTRATIF : SYNTHESE

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
INVESTISSEMENT 2011	4 933 982.27 €	4 568 524.30 €	-365 457.97 €
RESTE A REALISER REPORTS DE CREDITS	620 307.00 €	1 669 460.00 €	1 049 153.00 €
TOTAL	5 554 289.27 €	6 237 984.30 €	683 695.03 €
DEFICIT 2010	470 848.57 €		

EXCEDENT A REPORTER : 212 846.46€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT REALISE
TOTAL FONCTIONNEMENT	36 353 363.86 €	36 722 932.84 €	369 568.98 €
EXCEDENT 2010		1 085 347.00 €	1 085 347.00 €

RESULTAT A AFFECTER : 1 454 915.98 €

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

ANALYSE DES COÛTS 2011

Une nouvelle matrice de calcul des coûts a été réalisée en 2011, c'est un cadre homogène développé par l'ADEME qui permet une présentation standardisée des coûts de gestion du service public des déchets.

Objectif : identifier finement les coûts par flux de déchets, par étapes techniques de gestion et disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport aux autres collectivités de façon à :

- › Identifier des pistes de maîtrise des coûts
- › Eclairer la prise de décision
- › Etudier une tarification
- › Communiquer

IDENTIFICATION DES CHARGES ET DES PRODUITS INTEGRES

Préalable : les informations financières saisies dans la matrice des coûts doivent être fiables, c'est pourquoi, elles sont issues du compte administratif de la structure.

Certains points méritent donc d'être développés :

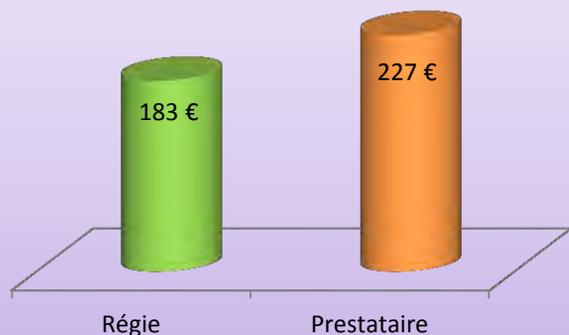
- › un certain nombre d'opérations de retraitement des données comptables est obligatoire.
1. le principe de rattachement des charges et des produits à l'exercice.
 2. l'intégration de l'intégralité des charges contribuant à l'exécution du service
 3. ...

De ce fait, les chiffres présentés sont différents de ceux du compte administratif.

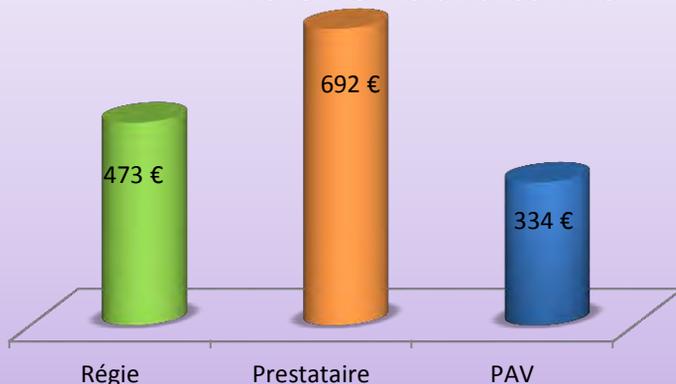
Cette matrice et les résultats obtenus ont été validés par un bureau audit. Etape obligatoire imposée par l'ADEME.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : COÛT DE LA COMPÉTENCE

Coût de la collecte des ordures ménagères à la tonne



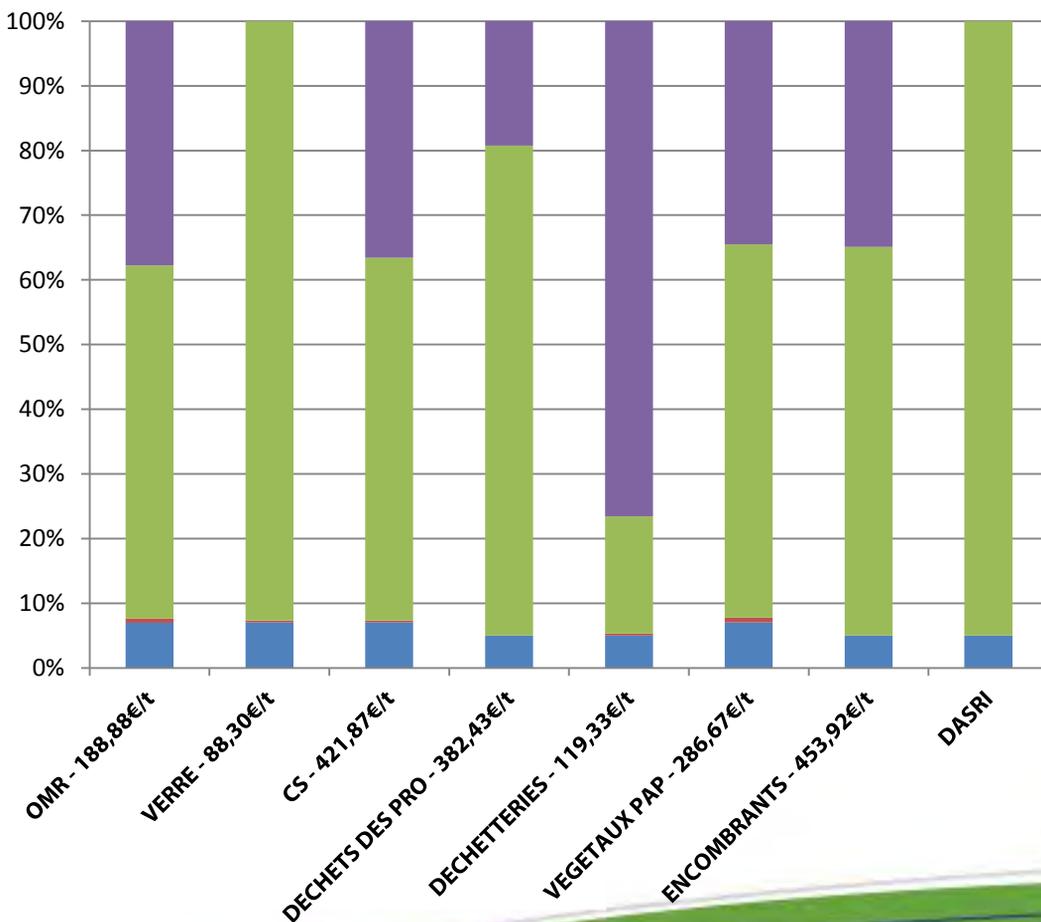
Coût de la collecte sélective hors verre à la tonne



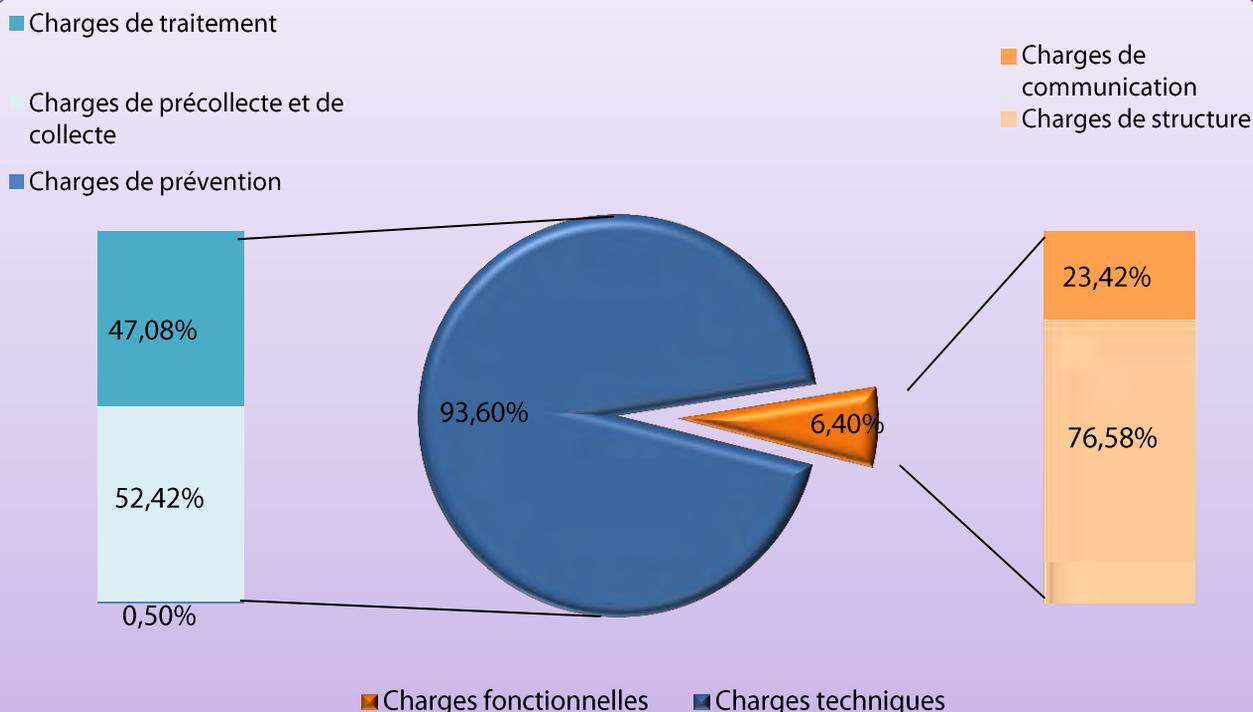
En 2011, le coût de la collecte des ordures ménagères reste inférieur à celle de la collecte sélective hors verre. Il est confirmé aussi que l'exercice de la compétence en régie reste économiquement plus avantageux que par la prestation de services.

Répartition des charges par flux

- Charges de traitement
- Charges de collecte et precollecte
- Charges de prévention
- Charges fonctionnelles



COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : REPARTITION DES CHARGES

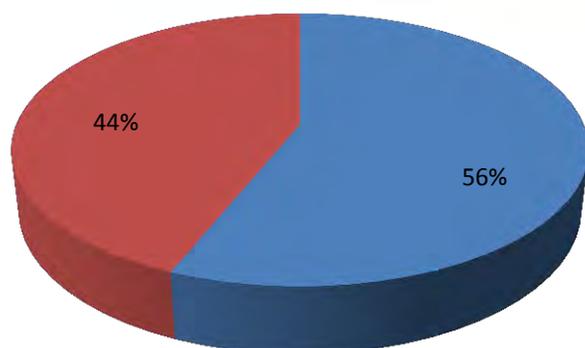


Les charges sont des frais engendrés par l'exercice de la compétence collecte des déchets.

Deux types de charges peuvent être distinguées :

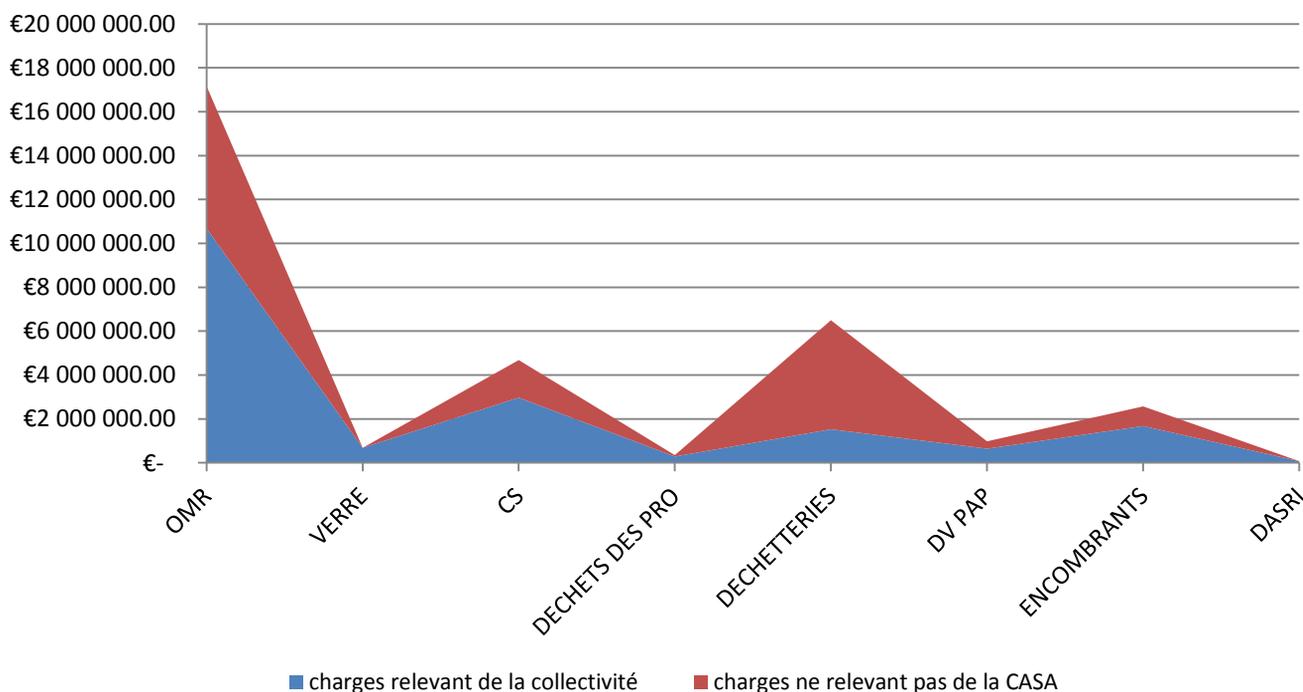
- › **Les charges fonctionnelles** – qui regroupent les charges nécessaires de fonctionnement de la collectivité – comprennent les charges de communication et les charges de structure.
- › **Les charges techniques** – qui regroupent les charges nécessaires à l'exercice de la compétence – comprennent les charges de pré-collecte, de collecte, de traitement et de prévention.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : ANALYSE DES CHARGES



■ charges relevant de la collectivité ■ charges ne relevant pas de la CASA

Les charges peuvent être distinguées par le fait qu'elle proviennent soit de la collectivité, soit de l'extérieur. En 2011, 56% des charges relèvent de la collectivité et peuvent donc être analysées à des fins de réduction ou rationalisation.



■ charges relevant de la collectivité ■ charges ne relevant pas de la CASA

L'analyse des charges relève deux leviers principaux de réduction possible des coûts : les ordures ménagères et la collecte sélective. En effet, la collecte des ordures ménagères représente l'essentiel des charges relevant de la collectivité. Une étude des leviers d'optimisation de la collecte sera donc mise en œuvre dès 2012.

Concernant les charges ne relevant pas de la collectivité il sera plus difficile d'agir alors que la collecte des ordures ménagères et les déchetteries représentent une part importante des charges.

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE : RECETTES ET FINANCEMENT DU SERVICE

Cette matrice permet de calculer différents types de coûts :

Coût complet : totalité des charges HT.

Coût technique : coût complet – recettes industrielles.

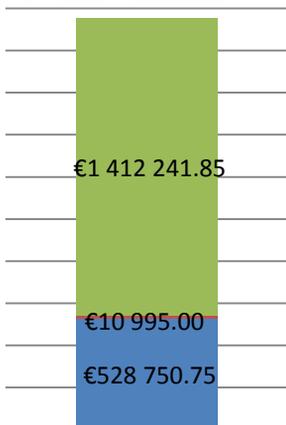
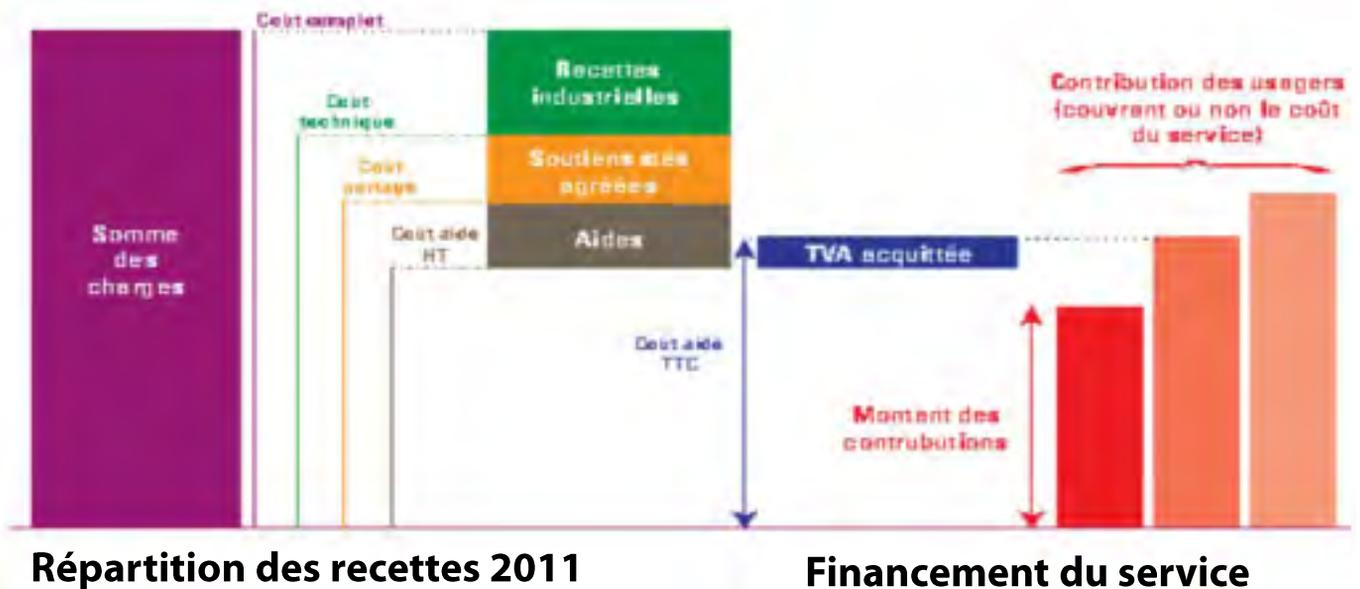
Coût partagé : coût technique – soutiens.

Coût aidés HT : coût partagé – aides reçues.

Montant de la TVA acquittée : charges de TVA supportée par la collectivité.

Coût aidé TTC : c'est le coût résiduel à la charge de la collectivité et donc son besoin réel de financement.

Montant des contributions : c'est l'ensemble des contributions permettant de financer le service. Il est nommé coût imputé.



- Tous soutiens des sociétés agréées
- produits industriels
- repreneurs et vente énergie



- Redevance spéciale & facturations usagers
- TEOM

En conclusion : dépenses – recettes + TVA = Besoin de financement du service (TEOM + Facturation déchetteries)

PARTIE 6

BILAN ET
PERSPECTIVES



BILAN ET PERSPECTIVES

COLLECTE

› **Tarification incitative :**

La CASA a été choisie en tant que site pilote par l'ADEME pour la mise en place de la redevance incitative sur la totalité de son territoire. Le démarrage de l'étude sur la tarification incitative a débuté en septembre 2011. La première période consistera en un état des lieux du service de collecte et permettra une réflexion sur les différentes composantes du projet.



› **Intégration des 8 nouvelles communes suite à la réforme du SDCI :**

Suite à une volonté d'anticiper la réforme du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ; 8 nouvelles communes vont adhérer au 1^{er} janvier 2012 à la CASA : BEZAUDUN-LES-ALPES, BOUYON, CIPIERES, CONSEGUDES, COURSEGOULES, LES FERRES, GREOLIERES ET ROQUESTERON-GRASSE .

Il s'agira donc d'intégrer ces nouvelles communes dans le service public de collecte des déchets.

› **Réorganisation de la régie :**

Dans un esprit d'optimisation de la collecte, de réduction des impacts environnementaux et de réponse à une demande des partenaires sociaux ; la direction EnviNet a pour projet en 2012 de travailler sur la réorganisation de la collecte en régie afin que le nouveau fonctionnement démarre au 1^{er} janvier 2013.

› **Labellisation QUALIPLUS :**

Après l'obtention du label QUALITRI en 2010, et dans une démarche de qualité et de valorisation des équipes internes, la direction EnviNet candidate à la labellisation QUALIPLUS pour l'année 2012. Ce label est notamment une reconnaissance des performances de recyclage, de la transparence vis-à-vis du citoyen, et des bonnes conditions de travail.



TRAITEMENT

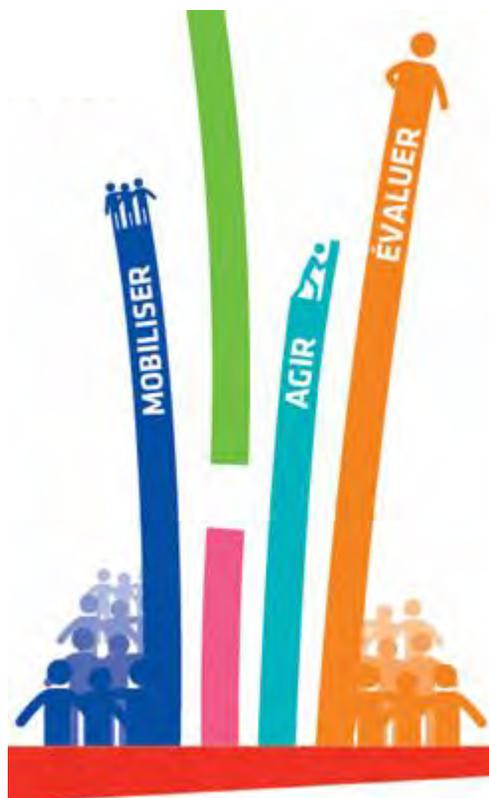


> **Extension consignes plastique :**

Depuis novembre 2011, un projet d'extension des consignes de tri plastique est en cours. Une partie de la population de la CASA – les communes de Antibes, Biot, Vallauris, Valbonne – pourra ainsi déposer dans la poubelle de tri tous les types de plastiques dès le 2 juin 2012. Une information et sensibilisation sera effectuée au préalable aux habitants.

> **Programme local de prévention :**

Le programme local de prévention est une déclinaison opérationnelle du plan départemental de prévention. Il prévoit les actions de prévention des déchets requises pour atteindre les objectifs qui y figurent et sont établis en cohérence avec ceux du plan départemental de prévention. En collaboration avec UNIVALOM, la CASA lancera en 2012 ce programme afin de sensibiliser, responsabiliser et inciter les citoyens à la production de déchets dans leurs actes de consommation de tous les jours.



LEXIQUE

CSR : combustible Solide de récupération

C1, C2,... : nombre de collecte par semaine

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

ENCOMBRANTS : déchets encombrants des ménages

F.C.T.V.A. : Fond de Compensation de la T.V.A.

JMR : Journaux, Magazines et Revues

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

PAP : collecte en Porte à Porte

PAV : collecte en Point d'Apport Volontaire

PR : point de regroupement

SDCI : schéma départemental de coopération intercommunale

T.E.O.M. : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TAUX DE VALORISATION : en % tonnage valorisé / tonnage collecté

VALORISATION MATIERE : recyclage

VALORISATION ENERGETIQUE : récupération de la chaleur

VALORISATION ORGANIQUE : transformation des déchets végétaux en compost

TAUX DE REFUS EN CENTRE DE TRI : en % indésirables écartés lors du tri des recyclables

RATIO KG/HAB./AN : rapport de performance

RECETTES INDUSTRIELLES : vente de matériaux issus d'opérations de tri d'emballages, vente de vapeur et d'électricité, la prestation à des tiers

UVE : Unité de Valorisation Energétique

VEGETAUX : déchets verts

% D'HABITAT VERTICAL : immeuble supérieur à 9 logements sur le nombre total de logements du territoire

ANNEXES

Modalités de collecte
des déchets



ANTIBES JUAN-LES-PINS

ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

VERRE

Points d'apport
volontaire

VEGETAUX

Compostage
individuel

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

HUILE DE
FRITURE

Porte à porte

Secteur 1 : C5 du lundi au samedi matin
sauf mercredi

Secteur 2 : C5 du dimanche au
vendredi soir sauf mercredi soir

Vieil Antibes : C7 tous les matins

**Collecte supplémentaire de mi-mai à
début septembre : frange littorale C7 :**
tous les après-midi

Secteur 1 et vieil Antibes : C1 le
mercredi matin

Secteur 2 : C1 le mercredi soir

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

Du lundi au samedi

Après inscription obligatoire au
04.92.19.75.00

Uniquement pour les commerçants :
C1/2

Après inscription obligatoire au
04.92.19.75.05



LE BAR-SUR-LOUP

ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

Village : C6 sauf dimanche matin
Ecarts et quartier Pont du Loup :
C3 mardi, jeudi et samedi matin

EMBALLAGES
MENAGERES
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1 : le mercredi matin

VERRE

Points d'apport
volontaire

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

Compostage
individuel

Porte à porte C1 : le lundi matin
du 15 mars au 15 novembre

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Inscription obligatoire au
04.92.19.75.00



ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

PR C6 : tous les matins sauf dimanche
Le porte à porte (secteur sud et nord)
C2 : Le lundi et vendredi matin
Village, rues étroites et points de
bouche C7 : tous les matins

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

Secteur Nord C1 : le mardi matin
Secteur Sud C1 : le jeudi matin

VERRE

Points d'apports
volontaires

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

Compostage
individuel

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

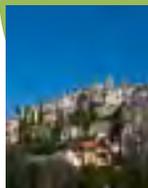
Porte à porte

Du lundi au samedi
Après inscription obligatoire au
04.92.19.75.00

HUILE DE
FRITURE

Porte à porte

Uniquement pour les commerçants :
C1/2
Après inscription obligatoire au
04.92.19.75.05



CAUSSOLS

ORDURES
MENAGERES



Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

C3 lundi, mercredi vendredi, matin

EMBALLAGES
MENAGERES
PAPIER
MAGAZINE



Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1/2 le mardi matin

VERRE



Points d'apports
volontaires

Bacs collectifs

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

C1/2 le jeudi matin

VEGETAUX



Compostage
individuel

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS



Porte à porte

C1 : tous les jeudis



CHÂTEAUNEUF

ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

Village, Pré du Lac, Place des Pins et
CD2085 : C6 du lundi au samedi matin
Ecart et zones pavillonnaires : C3 lundi,
jeudi et samedi matin

EMBALLAGES
MENAGERES
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1 : le mercredi matin

VERRE

Points
d'apports
volontaires

Collectés par : VEOLIA PROPLETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

Compostage
individuel

Porte à porte
C1 : le jeudi matin du 15 juin au
15 septembre

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Inscription obligatoire au
04.92.19.75.00



COURMES

ORDURES
MENAGERES



Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

C3 lundi, mercredi vendredi, matin

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE



Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1/2 le mardi matin

VERRE



Bacs collectifs

C1/2 le jeudi matin

VEGETAUX



Compostage
individuel

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS



Porte à porte

C1 : tous les jeudis



GOURDON

ORDURES
MENAGERES



Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

De mi-juin à mi-septembre : C6 du lundi
au dimanche matin sauf mardi
Reste de l'année : C5 du lundi au
vendredi matin

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE



Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1/2 le mardi matin

VERRE



Points d'apports
volontaires

Bacs collectifs

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

C1/2 le jeudi matin

VEGETAUX



Compostage
individuel

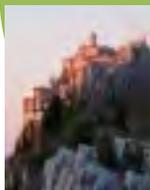
Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS



Porte à porte

C1 : tous les jeudis



LA COLLE-SUR-LOUP

ORDURES
MENAGERES



Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE



Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

VERRE



Bacs individuels et
collectifs

VEGETAUX



Compostage
individuel

ENCOMBRANTS



Apport en
déchetterie

Porte à porte

Grands axes : C6 sauf dimanche matin
Ecart : C3 mardi, jeudi et samedi matin
Restaurants et Village : C7

C1 : le mercredi matin

C1/2 : vendredi matin

Porte à porte Récipients quelconques
C1 : le lundi matin du 15 mars au 15
novembre

Inscription obligatoire au
04.92.19.75.00



LE ROURET

ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

C2 : lundi et vendredi matin
Tournée supplémentaire le mercredi matin
en juillet et août

EMBALLAGES
MENAGERES
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1 : le mercredi matin

VERRE

Points
d'apports
volontaires

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

Compostage
individuel

Porte à porte Récipients quelconques
C1 : le lundi matin du 15 mars au 15
novembre

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Inscription obligatoire au
04.92.19.75.00



ORDURES
MENAGERES



Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

C3 : mardi, jeudi et samedi matin

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE



Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1 : le mercredi matin

VERRE



Bacs individuels
et collectifs

C1/2 : vendredi matin

VEGETAUX



Compostage
individuel

Porte à porte Récipients quelconques
C1 : le lundi matin du 15 mars au 15
novembre

ENCOMBRANTS



Apport en
déchetterie



Porte à porte

Inscription obligatoire au
04.92.19.75.00



ROQUEFORT-LES-PINS

ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

Secteur Nord : C2 le dimanche et le
jeudi soir
Secteur Sud : C2 le lundi et vendredi
soir
Additionnelle en juillet/août : le mardi
soir pour le secteur Nord et le mercredi
soir pour le secteur Sud

EMBALLAGES
MENAGERES
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

Secteur Nord C1 : le mardi soir
Secteur Sud C1 : le mercredi soir

VERRE

Bacs individuels
et collectifs

C1/2 : vendredi matin

VEGETAUX

Compostage
individuel

Porte à porte Récipients quelconques
C1 : le mardi matin du 15 mars au 15
novembre

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Inscription obligatoire au
04.92.19.75.00



SAINT-PAUL DE VENCE

ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

Village : C7 tous les soirs
Ecart : C3 mardi, vendredi et dimanche
soirs
Restaurants : C7 le matin

EMBALLAGES
MENAGERES
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1 : le mercredi soir

VERRE

Bacs individuels
et collectifs

C1/2 : vendredi matin

VEGETAUX

Compostage
individuel

Porte à porte Récipients quelconques
C1 : le lundi matin

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Inscription obligatoire au
04.92.19.75.00



TOURRETTES-SUR-LOUP

ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

Centre ville, restaurants : C6 du lundi au
samedi matin sauf dimanche
Ecartés : C3 lundi, jeudi et samedi matin

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1 : le mercredi matin

VERRE

Points
d'apports
volontaires

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

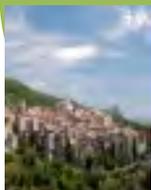
Compostage
individuel

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Inscription obligatoire au
04.92.19.75.00



ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

Toute la commune : C5 du lundi au
samedi matin sauf mardi
Gros axes, points de bouche et village :
C7 tous les matins

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1 : le mardi matin

VERRE

Points
d'apports
volontaires

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

Compostage
individuel

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

Point de
regroupement

C1 : du lundi au samedi
Après inscription obligatoire au
04.92.19.75.00

HUILE DE
FRITURE

Porte à porte

Uniquement pour les commerçants :
C1/2
Après inscription obligatoire au
04.92.19.75.05



VALLAURIS GOLFE JUANS

ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

C5 du lundi au samedi matin sauf
mercredi

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1 : le mercredi matin

VERRE

Points
d'apports
volontaires

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

Compostage
individuel

Apport en
déchetterie

ENCOMBRANTS

Porte à porte

Du lundi au samedi

Après inscription obligatoire au
04.92.19.75.00

HUILE DE
FRITURE

Porte à porte

Uniquement pour les commerçants :
C1/2

Après inscription obligatoire au
04.92.19.75.05



ORDURES
MENAGERES

Bacs / sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs en
point de
regroupement

Village et Marinas C6 : tous les soirs
sauf samedi
Ecart C3 : mardi, jeudi et dimanche
soirs
Restaurants : C7 : tous les matins

EMBALLAGES
MENAGERS
PAPIER
MAGAZINE

Bacs /sacs
individuels en
porte à porte et
bacs collectifs

C1 : le mercredi soir

VERRE

Points
d'apports
volontaires

Collectés par : VEOLIA PROPRETE /
SUD EST ASSAINISSEMENT

VEGETAUX

Compostage
individuel

Porte à porte Récipients quelconques
C1 : le lundi soir

Apport en
déchetterie

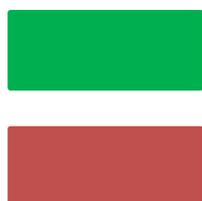
ENCOMBRANTS

Porte à porte

Inscription obligatoire au
04.92.19.75.00

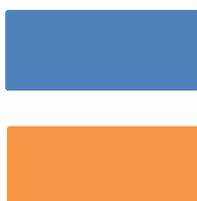


Communes	Collecte en porte-à-porte						Collecte en PAV		
	OM	CS	Verre	Encombrants	Végétaux	CS	CS	Verre	
Antibes	REGIE	REGIE		REGIE					
Biot	REGIE	REGIE		REGIE					
Caussols	REGIE	REGIE		REGIE					
Châteauneuf	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Courmes	REGIE	REGIE	REGIE	REGIE					
Gourdon	REGIE	REGIE		REGIE					
La Colle-sur-Loup	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Le Bar-sur-Loup	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Le Rouret	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Opio	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Roquefort-les-Pins	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					
Saint-Paul de Vence	DERICHEBOURG	DERICHEBOURG	DERICHEBOURG	REGIE	DERICHEBOURG				
Tourrettes-sur-Loup	VEOLIA	VEOLIA		REGIE					
Valbonne	REGIE	REGIE		REGIE					
Vallauris	REGIE	REGIE		REGIE					
Villeneuve-Loubet	SITA SUD	SITA SUD		SITA SUD	SITA SUD				
Villeneuve-Loubet ZI	VEOLIA	VEOLIA		VEOLIA					



REGIE

VEOLIA



SITA SUD

DERICHEBOURG